



## Conseil de l'Education et de la Formation

### Orientation, guidance, information... tout au long de la vie

AVIS n°90

Conseil du 17 juin 2005

#### Résumé

Dans notre situation socio-économique difficile, dans notre paysage institutionnel complexe et dans un contexte européen qui place l'éducation et la formation tout au long de la vie comme une des clés du développement de l'Europe, le CEF met en évidence l'importance d'une information large, objective et précise sur l'ensemble des métiers et des voies qui y conduisent, ainsi que l'importance de services publics accessibles à tous ceux qui ont besoin de conseil, de guidance ou d'aide plus lourde à l'orientation.

Il recommande dans cet objectif le développement continu d'un travail extrêmement professionnel, une mise en réseau des acteurs concernés de l'enseignement et de la formation qui leur permette d'oeuvrer en cohérence - tout en gardant leurs spécificités et leurs méthodologies propres - pour favoriser un continuum de la carrière scolaire et professionnelle des personnes tout au long de la vie.

Dès la petite enfance, il importe d'inscrire une éducation au choix dans les pratiques scolaires. L'école orientante doit ainsi ouvrir de larges perspectives indifféremment aux filles et aux garçons, développer leurs centres d'intérêt et leur permettre de découvrir le vaste champ des métiers, pour pouvoir au fil du secondaire poser des choix judicieux et construire un projet d'études supérieures en lien avec un projet professionnel et social. Tout au long de la vie, et chaque fois qu'il en éprouve le besoin, l'adulte doit pouvoir trouver de l'information structurée et complète sur les perspectives professionnelles et des conseils voire une aide pour son orientation ou sa réorientation, au sein du service public, avec une garantie de lisibilité, de fiabilité et de qualité. Le CEF demande qu'on remédie à l'absence d'information publique objective concernant l'enseignement supérieur.

L'Avis 78 « Orientation et information sur les études, les formations et les métiers » s'est attaché à des analyses globales et a fait des recommandations larges à l'intention des acteurs politiques, de l'enseignement et de la formation. Ses recommandations et ses analyses gardent toute leur pertinence. Ce nouvel Avis " Orientation, guidance, information... tout au long de la vie " s'attache à proposer une mise en œuvre et des balises pour inscrire l'orientation et l'information au cœur des processus d'enseignement, d'apprentissage et de développement professionnel.

Le CEF propose donc un maillage des structures existantes en Communauté Française, en Wallonie et à Bruxelles (COCOF), un cadastre des organismes et des prestations, la création d'outils nécessaires à un travail commun des professionnels, à leur formation continue et la réalisation d'un portail commun d'information et de premier conseil accessible à tous les usagers, tout en gardant des services de proximité. Pour mettre tout cela en œuvre, le CEF propose qu'on réfléchisse à l'opportunité de créer une structure faitière transversale pour mettre en place ces recommandations.

Table des matières
--------------------

1	Avant propos .....	3
2	Introduction.....	5
2.1	Le champ de l'orientation tout au long de la vie .....	5
2.2	L'orientation, un souci, un objet d'étude en Communauté Française, en Wallonie et à Bruxelles.....	6
2.3	L'orientation tout au long de la vie, un objectif prioritaire pour l'Europe.....	9
3	L'orientation est un processus qui se déroule tout au long de la vie et qui concerne une multitude d'acteurs et de professionnels.....	13
4	Observations.....	19
5	Recommandations .....	23
6	ANNEXE : Quelques exemples de partenariats inter-acteurs & d'éducation au choix.....	31
6.1	Centre de compétence en Management et Commerce .....	31
6.2	JEEP .....	31
6.3	L'ASBL « Jeunes entreprises ».....	33
6.4	Des initiatives de réorientation pour des jeunes de l'enseignement supérieur en situation d'échec ou de décrochage.....	34
6.5	Les initiatives sectorielles .....	35
6.6	En France, l'éducation à l'orientation fait partie de certains programmes scolaires .....	35
6.7	Au Québec, on parle de l'école orientante. ....	39
7	ANNEXE : Les temps de l'orientation tout au long de la vie .....	42

## 1 Avant propos

Le Conseil du 19 novembre 2004 a décidé de la mise en œuvre d'un dossier sur : « L'orientation, la guidance, l'information... tout au long de la vie <sup>1</sup> »

Contexte :

L'Avis 78 « Orientation et information sur les études, les formations et les métiers » s'est attaché à des analyses globales et a fait des recommandations larges à l'intention de plusieurs acteurs. Dans un deuxième temps, il apparaît intéressant de reprendre quelques recommandations et d'en approfondir les conditions de faisabilité.

Le choix de ces recommandations devrait se faire en fonction

- des besoins les plus urgents,
- des projets définis par les ministres de la Communauté Française, de la Région wallonne, et de la COCOF à Bruxelles dans les déclarations gouvernementales,
- d'un timing raisonnable puisque tous les mandats du CEF (membres, présidents et chargés de mission) expirent le 31 août 2005.

Une Déclaration commune a été signée le 24 novembre 2004 par le Gouvernement de la Communauté française, les Organisations représentatives de la Communauté éducative et les Partenaires sociaux ; elle définit les objectifs, principes généraux et priorités du projet de Contrat Stratégique pour l'Education et garde en annexe un certain nombre de propositions ; ce projet a donné lieu à de nombreux débats, et s'est concrétisé dans le Contrat pour l'Ecole signé le 31 mai 2005.

Parmi les priorités et les projets annoncés figure la volonté de créer un organe tantôt appelé « bureau unique » tantôt « service unique » de l'orientation- information. Notre Avis devrait permettre d'éclairer les gouvernements communautaire et régionaux sur ce qu'il pourrait devenir en créant la cohérence nécessaire pour répondre aux besoins d'information et d'orientation tout au long de la vie, et en respectant la richesse des acquis des professionnels du champ, quelle que soit leur appartenance.

Thématique proposée :

Comment concrètement organiser : une communication, un dialogue, une cohérence, un partenariat, une coordination... entre les acteurs de l'orientation, au bénéfice des usagers, dans le cadre de l'enseignement, de l'emploi et de la formation professionnelle ?

Contenus :

Partir des recommandations du CEF (1 à 6) et des propositions contenues dans la DPC

Les analyser en termes de faisabilité

Proposer un modèle de dispositif qui permettrait d'avancer.

Timing du travail :

- Après une instruction rapide sur ce qui existe en la matière tant en Belgique francophone qu'en Europe, un groupe de travail a été constitué qui s'est focalisé sur deux points :
  - une tentative de définir le champ de ce qu'on appelle d'une manière générique l'orientation tout au long de la vie ;

---

<sup>1</sup> Cette notion d'orientation tout au long de la vie renvoie directement au concept européen de Lifelong learning et ne signifie en aucun cas l'adhésion à un projet social lié à la flexibilité de l'emploi.

- une analyse de ce que pouvait recouvrir le concept de « service unique de l'orientation », des besoins auxquels il aurait à répondre et des difficultés, voire des risques de blocage auxquels il devrait faire face.
- Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil le 11 mars.
- L'actualité, faite de négociations autour du projet stratégique impliquant les membres du groupe de travail et leurs mandants, a rendu difficile la poursuite du travail en groupe dans les délais à respecter. C'est pourquoi le travail s'est poursuivi sous forme d'interviews structurées des acteurs principaux directement concernés par la question<sup>2</sup>, de façon à rassembler les points de vue et à pouvoir les mettre en regard, en dégagant ainsi les convergences et les questions sur lesquelles un accord n'est pas encore trouvé.
- Le présent avant-projet d'avis est établi à partir du rapport intermédiaire et des acquis des interviews structurées ; les concepts ont pu être éclairés par des rencontres et lectures.

---

<sup>2</sup> Forem Conseil, ORBEM, Carrefour Formation Bruxelles, IFAPME, inspection des CPMS, AGERS

A ces rencontres structurées se sont ajoutés des courriers reçus spontanément ou des rencontres occasionnelles avec différents acteurs à l'occasion d'activités diverses : Hautes écoles bruxelloises, CIO, Le Soir Références, SIEP, CEDIEP, colloques « orientation à 12 » en Belgique ou « Ecole orientante » au Québec, visite et rencontre de responsables de la Cité des métiers à Paris, etc.

## 2 Introduction

### 2.1 Le champ de l'orientation tout au long de la vie

- L'Avis 78 donnait une définition de l'orientation à laquelle nous voulons continuer à nous référer et qui se basait sur celle de l'UNESCO :

« L'orientation consiste à permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité. »

- Des documents qui font foi au niveau européen utilisent leurs propres définitions :
    - Pour l'OCDE et le CEDEFOP, on entend par orientation professionnelle les services et activités qui s'adressent à des individus de tout âge, à toutes les étapes de leur vie, pour les aider à faire leurs choix éducatifs ou professionnels et à gérer leur évolution professionnelle.
    - Dans la résolution européenne sur l'orientation tout au long de la vie, on caractérise l'orientation de la façon suivante :
      - « Dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, l'orientation se rapporte à une série d'activités qui permettent aux citoyens, à tout âge et à tout moment de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et/ou d'utiliser ces capacités et compétences; »
      - « Exemples d'activités : information et conseil, consultations, évaluation des compétences, mentorat, représentation, enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion d'une carrière. »
- Dans une note la résolution précise : « Afin d'éviter toute ambiguïté, dans la mesure où des termes très divers sont utilisés dans les États membres pour désigner les services participant à ces activités, notamment l'orientation scolaire, l'orientation professionnelle, l'orientation (ou la guidance) et le conseil, les services d'orientation professionnelle/de conseil, etc., le terme "orientation" est employé tout au long du texte pour désigner l'une de ces prestations de services ou l'ensemble de ces prestations, et les États membres sont invités à interpréter le terme comme faisant référence à la prestation concernée sur leur propre territoire. »
- Ceci démontre à l'évidence la difficulté d'utiliser un langage commun précis et explicite lorsqu'on sort d'un cadre extrêmement général.
- Les CPMS, dans l'Avis 6 du Conseil supérieur de guidance reprennent la définition du CEF. Comme le CEF, ils distinguent l'information de l'orientation et y ajoutent l'idée d'activités de documentation.
  - L'Avis 78 définit également ce qu'on entend par information dans le champ du processus d'orientation tout au long de la vie.
    - La définition de l'information dépend du point de vue abordé :
      - pour la personne en recherche, l'information est une étape qui doit lui permettre de poser un choix en connaissant l'éventail des possibles et en le confrontant à ses représentations sociales, à ses compétences et à son projet de vie personnel, abordant ainsi la phase d'orientation.

- pour le professionnel de l'information, il s'agit de mettre à la disposition de l'utilisateur une information complète et structurée qui lui permette de faire un choix en connaissance de cause, en travaillant ses représentations sociales du monde du travail, des études ou de la formation.
  - pour le professionnel de l'orientation, l'information est une des étapes du processus qui permet à l'utilisateur de faire un choix, et qui doit être complétée par d'autres étapes dans lesquelles il peut accompagner l'utilisateur dans la construction de son projet en l'aidant à faire le point sur lui-même, sur ses compétences, sur ses représentations par rapport aux métiers, études et formations, et à s'approprier l'information pertinente par rapport à son projet de vie et à son projet professionnel.
- Une dernière approche dans notre tentative de définition du champ concerne la clarification de ce qu'on appelle une politique d'orientation.

- Un Avis du HCéé français<sup>3</sup> la définit, du moins en ce qui concerne le champ scolaire dans les termes suivants :

La politique d'orientation scolaire est un élément constitutif de la politique éducative. Les responsables de celle-ci doivent donc en rappeler les deux objectifs indissociables :

« gestion des flux », qui devra prendre en compte les évolutions des besoins économiques et sociaux, et « construction progressive d'un projet individuel ».

La contradiction entre ceux-ci est incontournable et doit être gérée.

Autrement dit, même si l'orientation est définie comme « le résultat d'un processus continu d'élaboration d'un projet personnel de formation que l'élève ... mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités »<sup>4</sup>, le projet de l'élève peut et doit être infléchi en fonction de ses connaissances, de ses aptitudes et de l'évolution des besoins économiques et sociaux. Parallèlement, l'État et les collectivités territoriales doivent veiller à ce que l'offre de formation corresponde bien à cette évolution.

- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil relative au renforcement des politiques, des systèmes et des pratiques dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie en Europe (28 mai 2004)

Le Conseil invite la Commission à renforcer la coopération internationale avec les organisations internationales compétentes dans le développement de politiques et d'actions concrètes pour l'orientation tout au long de la vie.

Il attend des États membres qu'ils assurent une coordination et une coopération effectives entre les prestataires d'orientation tout au long de la vie, aux niveaux national, régional et local, afin d'approfondir l'accès et la cohérence de cette dernière, y compris pour les groupes à risque, et qu'ils encouragent les écoles ainsi que les instituts d'enseignement supérieur et de formation à promouvoir des techniques autonomes et réfléchies d'apprentissage, en vue d'habiliter les jeunes et les adultes à gérer personnellement et effectivement leur apprentissage comme leurs choix de carrière (...)

## 2.2 L'orientation, un souci, un objet d'étude en Communauté Française, en Wallonie et à Bruxelles

- Dans le monde de l'enseignement :

Plusieurs enquêtes universitaires récentes pointent l'orientation dans l'enseignement obligatoire comme facteur d'inégalité, de relégation dont :

- Les inégalités à l'école, effet d'école ou effet de société étude de Vincent Dupriez et Xavier Dumay (UCL), « Cahiers de recherche en éducation et en formation », n°31, Octobre 2004. elle fait l'objet de controverse exprimée dans la presse : La Libre du 20/11/2004 article de Jacques Vandenschrick, et du 5/11/2004 article de Gérard Fourez, et Le Soir du 26/11/2004 de JP Coenen, Marcel Crahay et JP Kerckhofs.

<sup>3</sup> Haut Conseil de l'évaluation de l'école, Avis n° 12 – mars 2004

<sup>4</sup> Article 1<sup>er</sup> du décret du 14 juin 1990 - France

- Enseignement et iniquité: singularités de la question en Communauté Wallonie-Bruxelles Vincent VANDENBERGHE, «Cahiers de recherche en éducation et en formation», n°8, novembre 2000 /
- Étude de la nature et de la mise en place d'un dispositif d'objectivation de la démarche d'orientation à l'école, DONNAY J., BECKERS J., Recherche n° 097SG | date: 2001-2003
- « Aider le jeune à s'orienter au premier degré », un défi en Communauté française, recherche de 2 ans menée à l'ULg sur l'étude et la mise en place d'un dispositif d'objectivation de la démarche d'orientation à l'école, menée par S.Biémar, M-P O'Flynn, N.François et S.Brasseur sous la direction de Jacqueline Beckers et Jean Donnay

Une étude a été menée par Chantal FAIDHERBE pour l'AGERS : « Etat des lieux de l'orientation en Communauté française de Belgique », juin 2004.

Elle y traite des aspects institutionnels, du rôle du conseil de classe dans l'orientation (tel qu'il est repris dans le décret « missions », les difficultés rencontrées, des initiatives particulières...), du rôle du PMS dans les enseignements fondamental et secondaire, de l'orientation dans l'enseignement supérieur, des opérateurs en matière d'information et d'orientation (au niveau européen, au niveau de la Communauté Française, Wallonie, Bruxelles), des commissions et observatoires susceptibles d'être impliqués dans la problématique de l'information et de l'orientation, des initiatives particulières en matière d'orientation, de réorientation, des publications, des salons et événements, des sites web... Il s'agit d'une étude descriptive assortie de quelques commentaires.

Les CPMS ont, parmi leurs nombreuses missions qui concernent le développement personnel du jeune en général, celle de l'orientation scolaire.

Pourtant un grand malaise existe au sein des CPMS : les budgets ont été rabaotés de moitié depuis 1999, et les conditions de travail des équipes réduites des orienteurs sont devenues intenable au vu des quotas d'élèves à orienter, à côté de toutes les autres missions à remplir.

Le Conseil supérieur de la guidance des CPMS a récemment donné un Avis (n°6), Mission d'orientation : concepts et interventions du Centre PMS qui se réfère étroitement à l'Avis 78 du CEF.

Il précise les concepts (orienter, informer, documenter...) et propose des pistes d'action.

Il apparaît indispensable d'accroître la lisibilité de notre mission d'aide à l'orientation ; processus de maturation commençant dès l'enseignement fondamental. Un moyen retenu consiste à l'harmoniser à l'échelle de tous les Centres PMS de la Communauté française.

Trois niveaux du cursus secondaire nécessitent plus particulièrement une intervention PMS avec comme objectif entre autres la formulation explicite d'une proposition d'aide à l'orientation : les 2, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du secondaire.

Il conclut en disant :

L'aide à l'orientation est une opportunité donnée au jeune de s'engager dans un processus réflexif quant aux formes que prend et que prendra son identité. Cette réflexion évolue selon l'âge. Très jeune, l'enfant ne prend en compte que lui-même. Plus tard, il intègre le regard de ses proches. Enfin, à l'adolescence, il anticipe le regard des autres par rapport à la forme identitaire qu'il s'est choisie. Toute la construction de son projet de vie s'ancre dans cette réflexion.

Les pratiques d'aide à l'orientation constituent des processus de libération individuelle, permettant au consultant d'interpréter son passé selon les différentes perspectives qu'offre son avenir. L'objectif du praticien en orientation sera alors de donner effectivement à l'autre l'occasion de devenir soi.

La valorisation de la mission d'aide à l'orientation nécessite des moyens. En effet, la proposition d'harmonisation de l'offre d'aide à l'orientation aux niveaux 2, 4 et 6 du secondaire peut entraîner un

surcroît de travail pour certaines équipes PMS. Elle apparaît pourtant indispensable pour accroître la lisibilité de notre mission. Des moyens humains peuvent être dégagés si la volonté politique de valoriser la mission d'aide à l'orientation se concrétise.

A défaut, une redéfinition des missions prioritaires est à envisager.

- Dans le monde de la formation, l'orientation, la guidance, l'information sont aussi au cœur des préoccupations.  
Le Plan stratégique Wallonie-Bruxelles 2004-2009 propose dans ses pistes :  
« - Pour l'enseignement et la formation professionnelle, le renforcement de la collaboration entre les acteurs du monde de l'enseignement, les partenaires sociaux et du marché de l'emploi, pour renforcer un offre de formation beaucoup plus adaptée aux perspectives professionnelles ;  
- La création d'un service unique d'orientation décentralisé pour les jeunes ; »  
Le CESRW fait remarquer, dans son mémorandum 2004-2009, que « dans le nouveau CAWA, l'objectif affiché est d'augmenter de moitié la participation à la formation avec 12,5% de formation tout au long de la vie ; (...) ce qui suppose une coordination de grande proximité des spécialistes de l'orientation de la Communauté Wallonie – Bruxelles ».
- Dans le monde de l'entreprise :  
Diverses études menées par Claire de Brier (ICHEC), Christine Mainguet (IWEPS) ou par la Fondation Travail Université montrent l'intérêt des entreprises belges de moyenne et grande taille pour la guidance. Elles développent de plus en plus des outils d'accompagnement de carrière comme le tutorat, la formation on the job, etc. On ne parle plus ici d'un processus d'orientation même si la carrière de la personne se modifie, mais de flexibilité, d'une adaptation à l'évolution des besoins de l'entreprise. Le travailleur est surtout centré dans ces cas de figure sur la nécessité de changer et d'apprendre pour garder son emploi ou encore pour évoluer dans une carrière au sein de l'entreprise.  
Une politique massive d'accompagnement de carrière des travailleurs tous secteurs confondus existe sur tout le territoire. En 2004, l'IWEPS a publié des recherches significatives sur le capital humain en Wallonie qui font référence à ce sujet.
- Dans les préoccupations gouvernementales
  - Dans le CAWA renouvelé (actualisation) on lit : faire progresser la participation de la population active de 50% de 2000 à 2004 par (...)
    - « une amélioration de la qualité des formations par une professionnalisation accrue des acteurs et par la formalisation d'un système de veille sur les métiers et les qualifications »
  - dans les accords de gouvernement de la Communauté française et de la Région wallonne, en ce qui concerne l'orientation, on lit la même proposition en des termes légèrement différents :
    - « Le Gouvernement de la Communauté française s'associera au Gouvernement wallon pour offrir à tout citoyen un service unique d'information et d'orientation, épousant l'ensemble du paysage de l'enseignement et de la formation et bénéficiant d'une connaissance approfondie des offres d'enseignement et de formation ainsi que du marché de l'emploi. (...) »
    - « (...) Les services existants de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles Capitale et de la COCOF mais aussi les associations compétentes devront travailler en synergie, mettre leurs compétences en commun et faire de leur diversité un élément de la qualité du service à offrir. »
  - Le Contrat pour l'Ecole a été signé le 31 mai 2005. Il définit 10 priorités, la 3e étant l'orientation.  
*Priorité 3 :*



*Orienter efficacement chaque jeune*

Trouver sa voie. Construire positivement son projet de vie. Un challenge fondamental qui implique une orientation et une information pertinente pour chaque jeune.

- Confirmer les Centres psycho-médico sociaux dans leurs missions essentielles et leur donner les outils nécessaires pour les remplir. Leur compétence et leur approche globale des élèves et du milieu scolaire font des CPMS des acteurs incontournables de l'orientation comme de la guidance. En développant des partenariats, ils joueront un rôle fondamental dans l'information sur les métiers et les études.

*Budget : 300.000 € (informatisation)*

*Entrée en vigueur : Rentrée scolaire 2005-2006.*

- Organiser une information sur les métiers et les professions dans les premières années du secondaire. Cette information aura pour but de mettre en valeur et de mieux définir les métiers. Dotés d'une meilleure connaissance des métiers et des professions ainsi que des études qui y conduisent, les jeunes seront aidés dans leurs choix d'orientation.

*Entrée en vigueur : Rentrée scolaire 2006-2007.*

- Former les agents des CPMS à l'orientation, à l'information... A fin d'assurer aux jeunes des conseils optimaux, une priorité sera accordée dans la formation des agents des CPMS à l'orientation et à l'information relative à l'évolution des études et des professions.

*Entrée en vigueur : rentrée scolaire 2005-2006*

- Sensibiliser les enseignants, dans leur formation, aux diverses facettes de l'orientation. De par leur proximité avec les élèves, les professeurs peuvent être de précieux conseillers d'orientation. A fin de ne négliger aucune piste, il est important qu'ils soient sensibilisés à l'orientation tout au long de leur formation.

- Assurer un passage harmonieux d'un niveau d'étude à l'autre. Cinq expériences pilotes associant des enseignants du secondaire et de l'enseignement supérieur seront lancées. L'objectif est d'assurer une continuité dans l'apprentissage des jeunes et de leur permettre de vivre cette période de changement le plus sereinement possible.

*Entrée en vigueur : Au cours de l'année scolaire 2006-2007.*

- Développer un service d'« information- orientation » commun à la Communauté française, à la Région wallonne et à la COCOF. Il réunira l'enseignement et les organismes communautaires de l'emploi et de la formation. Ses missions prioritaires seront d'alimenter les opérateurs de formation en données crédibles et actualisées sur les métiers et les professions et de leur fournir les outils pertinents pour exercer leur mission d'orientation.

*Entrée en vigueur progressive à partir de la rentrée scolaire 2006-2007.*

- Un projet de Plan Stratégique Transversal (Communauté Française, Région wallonne) est en débat au moment où nous rédigeons cet Avis.

Le "Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire" en est le thème du plan stratégique transversal n°2.

La Formation, les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et la Recherche constituent les trois principales thématiques traitées dans ce plan. L'orientation et l'information sur les métiers, les études et les formations y sont abordées dans un souci de cohérence et de partenariat entre les acteurs.

### 2.3 L'orientation tout au long de la vie, un objectif prioritaire pour l'Europe

Une note d'information a été publiée en décembre 2004 par la Commission européenne à l'intention des responsables politiques, des dirigeants de service, des professionnels, des

formateurs et des chercheurs, intitulée : « Réformer l'orientation et le conseil en Europe – Changer de politiques, de systèmes et de pratiques »<sup>5</sup>.

L'essentiel en quelques mots :

L'orientation tout au long de la vie constitue une thématique transversale du programme « Education et formation 2010 » qui place l'enseignement et la formation dans la perspective des objectifs de Lisbonne (2000-2010).

Diverses études ont tenté de vérifier si les services d'orientation nationaux existant en Europe sont prêts à soutenir l'éducation et la formation des citoyens tout au long de la vie.

L'enquête menée par le CEDEFOP, l'ETF<sup>6</sup>, l'OCDE et la Banque mondiale sur les politiques d'orientation dans 29 pays européens entre 2001 et 2003 a montré que, s'il existe des exemples de bonnes pratiques, les politiques, systèmes et pratiques en vigueur en matière d'orientation professionnelle n'ont pas su, dans de nombreux pays, suivre le rythme imposé par l'évolution des réalités sociales et économiques, ni s'adapter aux besoins de la société de la connaissance. Des points faibles sont mis en évidence :

- un accès limité aux services d'orientation notamment pour les étudiants de l'enseignement professionnel, de l'enseignement supérieur, et pour les adultes
- la concentration des services d'orientation sur l'immédiat sans développer les compétences de gestion de carrière des citoyens
- une formation continue des personnels qui ne couvre ni l'ensemble des besoins des clients, ni les modes de prestation modernes, plus flexibles (TIC)...
- la mauvaise coordination des services entre les différents ministères et entre les pouvoirs publics et les autres parties prenantes
- l'insuffisance des données disponibles pour une information convenable des responsables des résultats, coûts et avantages

L'analyse des rapports nationaux sur la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie par la Commission a confirmé ces lacunes qui entravent les efforts des pouvoirs publics en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, d'insertion professionnelle active et d'équité sociale.

Le document fait ensuite référence à la Résolution du Conseil des ministres de l'éducation de l'Union européenne adoptée à Bruxelles les 27 et 28 mai 2004 et visant à renforcer les politiques, les systèmes et les pratiques en matière d'orientation tout au long de la vie.

Cette résolution définit les priorités politiques et propose des actions politiques en vue d'un changement.

Sous l'égide du programme « Education et Formation 2010, en coopération avec le Groupe d'experts sur l'orientation tout au long de la vie, des actions ont été mises en œuvre au niveau européen par la Commission et approuvés par le Conseil européen pour favoriser les changements :

1. le développement d'approches européennes communes en matière de prestation de services d'orientation tout au long de la vie :

---

<sup>5</sup> Téléchargeable sur le site Education et formation de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://europa.eu.int/comm/dgs/education\\_culture/publ/educ-form\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/publ/educ-form_fr.html)

<sup>6</sup> La Fondation européenne pour la formation (ETF) est une agence de l'UE qui encourage les valeurs et les objectifs de l'Union européenne. Elle contribue au développement socio-économique durable des pays partenaires qui veulent entreprendre une réforme de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels, principalement par le biais des programmes communautaires Phare, CARDS, Tacis et MEDA.

- définition d'une série d'objectifs et de principes communs relatifs à la prestation de services d'orientation tout au long de la vie en Europe<sup>7</sup>
- élaboration de principes relatifs à la validation des apprentissages non formels et informels, et, notamment au rôle que peut jouer l'orientation pour aider les citoyens à identifier les compétences acquises par le biais de ces apprentissages.<sup>8</sup>
- détermination de critères essentiels des systèmes d'assurance qualité pour l'orientation en Europe notamment du point de vue du consommateur/utilisateur. Quelques critères communs ont déjà été définis pour évaluer la qualité de l'orientation professionnelle : ils reposent sur les résultats d'une étude menée par le Cedefop en 2003-2004
- Les aspects essentiels d'un système d'orientation tout au long de la vie ont été établis par le Groupe d'experts sur l'orientation tout au long de la vie.

## 2. Un guide<sup>9</sup> à l'intention des responsables politiques sur l'élaboration de politiques d'orientation.

A partir des constats faits en étudiant les rapports d'évaluation des politiques d'orientation professionnelle en Europe (2001-2003) et les rapports sur la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie dans l'UE, les pays adhérents et les pays candidats (2003), la Commission et l'OCDE ont conçu ce guide pour favoriser le développement de politiques et l'impulsion stratégique concernant l'orientation tout au long de la vie.

Il se compose de 4 parties : améliorer l'orientation pour les jeunes, améliorer l'orientation pour les adultes, améliorer l'accès aux services d'orientation, améliorer les systèmes sur lesquels reposent les services d'orientation.

Il donne pour chacun des chapitres les défis auxquels sont confrontés les responsables politiques, les questions auxquelles ils doivent réfléchir, les options politiques et enfin de bons exemples de politiques. Il reprend en annexe les textes mentionnés ci-dessus.

## 3. Divers travaux ont été menés en coopération dans le cadre des programmes communautaires Socrates, Leonardo da Vinci et dans les actions conjointes

### 2.3.1 Le portail PLOTEUS<sup>10</sup> (Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe)

PLOTEUS a pour objectif d'aider les étudiants, les demandeurs d'emplois, les travailleurs, les parents, les conseillers d'orientation et les enseignants à trouver des informations sur les études en Europe. On y trouve l'information pertinente sur la formation tout au long de la vie :

- Les opportunités d'études et de formation accessibles dans l'Union Européenne. Nombreux liens vers les sites Internet d'universités ou d'établissements d'enseignement supérieur, vers des bases de données d'écoles, d'établissements de formation professionnelle, de formation continue pour les adultes.
- Les systèmes d'éducation et de formation: description et explication des différents systèmes éducatifs des pays d'Europe.
- Les programmes d'échanges et les bourses (Erasmus, Leonardo da Vinci, Socrates, Tempus) existant dans les différents pays européens. Qui contacter? Comment postuler pour obtenir une bourse, etc.
- Tout ce qu'il faut savoir pour s'installer dans un autre pays européen: coût de la vie, frais d'inscription, recherche d'un logement, cadre légal et autres informations d'ordre général.

---

<sup>7</sup> Résolution du Conseil (éducation/jeunesse) de mai 2004 sur le renforcement des systèmes et des pratiques de l'orientation à vie en Europe

<sup>8</sup> Voir le dossier « validation des compétences » en cours d'étude au CEF et l'Avis 88 relatif à cet objet.

<sup>9</sup> L'orientation professionnelle Guide pratique pour les décideurs, OCDE, Commission européenne, Paris, 2004

<sup>10</sup> <http://europa.eu.int/ploteus/>

### 2.3.2 Euroguidance<sup>11</sup> est le réseau des Centres Nationaux de Ressources pour l'Orientation Professionnelle (CNROP)

Initiés par la Commission Européenne, les CNROP constituent un réseau de centres de ressources d'information visant à promouvoir la mobilité en Europe. Ils existent dans chaque pays de l'UE et de l' AEE ainsi que dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et d'Europe Centrale. Chaque CNROP est le représentant des différents ministères chargés de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la jeunesse de son pays. Chaque centre agit comme interface entre les structures d'orientation professionnelle de son pays et celles des autres Etats membres. De plus, le réseau et ses partenaires développent des projets relatifs à l'orientation et à la mobilité en Europe.

Carrefour Formation Bruxelles est le centre Euroguidance pour la Communauté Wallonie- Bruxelles de Belgique (cf. JP Landrain). Il collabore avec les différentes instances belges francophones travaillant dans le domaine de l'orientation et est donc au service de tous les conseillers, qu'ils travaillent dans un service de formation professionnelle ou de l'éducation (Bruxelles Formation, Forem, Centres PMS...).

De cet ensemble de considérations nous pouvons certainement retenir que :

« La complexité de la question de l'Orientation soulève des enjeux éthiques et politiques. Elle met en question les valeurs de la société et de l'école. »<sup>12</sup>

« Les pratiques en orientation, dépendent fondamentalement des finalités sociales, politiques et éthiques qui les guident. » Jean Guichard.

4. un Forum a été ouvert par le CEDEFOP qui permet aux experts et professionnels de l'orientation de partager leurs travaux et de discuter certaines prises de position.

[http://communities.trainingvillage.gr/lifelong\\_guidance](http://communities.trainingvillage.gr/lifelong_guidance)

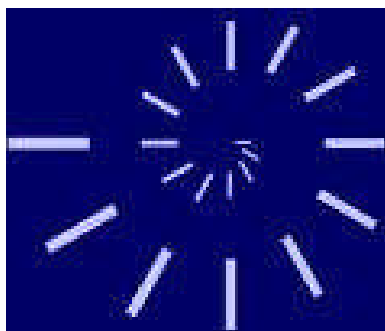
---

<sup>11</sup> <http://www.euroguidance.org.uk/>

<sup>12</sup> Cf. note d'orientation de la FCPL (fédération des centres PMS libres)

### 3 L'orientation est un processus qui se déroule tout au long de la vie et qui concerne une multitude d'acteurs et de professionnels

Au fil du temps, et depuis l'enfance, l'orientation se construit petit à petit par chacun en apprenant à repérer ses compétences, ses souhaits et à élaborer un projet personnel. Et puis apparaissent des moments où le choix d'une orientation est crucial : ce sont des moments de rupture, de confirmation ou de changement de cap liés à l'évolution de la vie personnelle, sociale, familiale ou professionnelle.



A chacune de ces étapes du processus qui se déroule, la personne peut avoir besoin d'aides diverses :

- faire le point sur sa situation
- repérer ses acquis, ses compétences, ses expériences... susceptibles de servir de point d'appui pour rebondir
- s'informer sur l'existant, les voies possibles, les métiers et les chemins qui y conduisent
- poser un choix éclairé en tenant compte de son propre contexte, de son projet de développement personnel et/ou professionnel.

Il faut remarquer en outre que, lorsqu'on parle d'orientation professionnelle d'adultes, les opérateurs institutionnels d'orientation et de conseil ont également une responsabilité de gestion des flux en plus du souci de répondre aux souhaits des personnes. Les usagers qui les consultent sont plus en demande d'un métier, d'un emploi que d'un conseil d'orientation ou même de formation. Le contexte socio-économique interfère donc inévitablement dans le processus d'orientation.

L'essentiel est que l'orientation reste un processus dont la personne concernée soit le sujet et non l'objet. C'est la personne qui est au centre de la question de l'orientation et non les institutions ou organisations qui l'entourent. Cela implique de mettre la personne en capacité d'évaluer ses choix et de les poser.

Selon l'âge de la personne qui doit s'orienter et selon qu'il s'agit de poser un choix d'études ou un choix d'insertion professionnelle, les intervenants potentiels sont différents et dépendent de référents et de pouvoirs différents. La vision globale du continuum des personnes devrait toutefois se traduire au niveau de l'approche institutionnelle.

- CPMS et conseil de classe ont en charge les besoins des enfants et des jeunes scolarisés de 3 à 18 ans

Dès l'entrée à l'école maternelle et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ou secondaire, l'enfant, le jeune peuvent trouver de l'aide et un encadrement dans les CPMS.

Ceux-ci sont des organismes qui dépendent de l'organisation de l'enseignement et donc du ministère de la Communauté française. Leurs missions, fixées par l'Arrêté royal du 13-08-1962 et complétées par des articles du décret Missions, sont complexes et comprennent l'orientation et l'information sur les études.

Une fois qu'il est entré dans le secondaire, l'orientation du jeune en ce qui concerne ses études dépend étroitement des décisions et des conseils du conseil de classe qui en a reçu la mission par décret (Missions). Le conseil de classe est aidé en cela par le CPMS.

Le premier « orienteur » de l'enfant, ce sont ses parents. Comment attirer les parents pour attirer leur attention sur l'importance de ce rôle : éveiller leurs enfants à la vie professionnelle, les aider à diversifier leurs centres d'intérêt, etc ? Le deuxième est l'instituteur dont on oublie trop souvent le rôle, certes indirect, mais réel par exemple via un aide dans les choix d'école, ou encore pour la construction de l'image des métiers et de la désirabilité d'un avenir professionnel...

Au Québec, on parle d'école orientante, concept repris dans le nouveau Contrat pour l'école en Communauté française; nous pourrions aussi parler d'une école qui éduque au choix, qui ouvre aux possibles tant en ce qui concerne les métiers que les voies pour y parvenir (études, formations, apprentissage). Comment amener l'école à remplir ce rôle à travers les matières enseignées, les travaux demandés aux enfants, aux adolescents au fil des années, en utilisant de façon performante les journées dévolues à la construction du projet personnel de l'élève dans le 3<sup>e</sup> degré ?

Il serait utile d'étudier les pratiques des conseils de classe : la façon de délibérer, les critères mis en place, le rôle des différents enseignants selon les matières enseignées, le rôle de la direction, du titulaire, la façon dont intervient le PMS... La pratique des A.O. (A, B, C) confond la sanction des études, les résultats d'une année scolaire, avec l'orientation vers une filière ou du moins l'exclusion d'une ou de plusieurs filières : cette pratique mérite d'être évaluée et probablement modifiée.

NB : le Contrat pour l'École confirme l'importance du rôle du CPMS en matière d'orientation et souhaite l'assurer des outils nécessaires pour remplir sa mission.

« Les CPMS sont, par leur expertise et leur approche globale des élèves et du milieu scolaire, des acteurs incontournables qui auront à s'ouvrir à différentes formes de partenariat. Ces partenariats permettront notamment d'organiser au mieux les deux activités distinctes et complémentaires que sont l'orientation et l'information sur les métiers et les filières d'enseignement et de formation.

Pour réaliser cet objectif, il conviendra :

- De dresser un inventaire des activités (...)
- Préciser les rôles respectifs en matière d'orientation des équipes CPMS et des enseignants à travers le Conseil de classe.
- Organiser des moments d'information et d'orientation à des étapes clés du parcours scolaire (...)
- Doter les CPMS des outils notamment informatiques nécessaires à l'exercice de leur mission d'orientation.

Il conviendra d'accorder une priorité, dans la formation des agents PMS, à l'orientation, au concept d'école orientante, à l'information et à la construction de projet de vie scolaire et professionnelle. La formation des agents des CPMS induira la problématique de l'égalité entre les filles et les garçons.

(...)

En ce qui concerne les enseignants, le contrat déclare qu'il conviendra :

« de sensibiliser les enseignants, dans leur formation, au concept de l'école orientante, aux diverses facettes de l'orientation et aux rôles respectifs des différents acteurs. Cette sensibilisation induira la problématique de l'égalité entre les filles et les garçons.

➤ Rien n'existe au niveau des pouvoirs publics pour l'étudiant de l'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale<sup>13</sup> et universitaire :

La plupart des Hautes écoles et des Universités ont pris l'initiative d'offrir certains services dans différents domaines visant à l'information sur les études et les professions, au conseil en orientation, à la guidance ou à l'accompagnement. Cela doit se faire dans le cadre du budget propre et les initiatives vont du plus grand professionnalisme à la simple information de type marketing des offres de formation d'une institution.

Pour s'informer sur les études supérieures, surtout lorsqu'il a quitté l'enseignement secondaire, le jeune doit entreprendre un vrai pèlerinage d'une institution à l'autre, aller aux portes ouvertes, parcourir les sites très nombreux des hautes écoles et des universités, ou encore s'informer dans des salons ou auprès d'organismes privés.

Lorsqu'il est en situation d'échec au cours de ses études supérieures et doit se réorienter, il peut faire appel à différents organismes de guidance sur le conseil d'un département mis en place par son université ou

<sup>13</sup> Toutefois l'enseignement de promotion sociale est partenaire des Carrefour Formation et des Carrefour Emploi Formation

recommandé par sa haute école, ou tout simplement au secrétariat de l'institution qu'il quitte... Il y a aussi tous les appels lancés par les secteurs en mal de recrutement...

Ce ne sont pas ici les informations qui manquent, mais l'abondance nuit lorsqu'elle se fait sans structuration, sans outils de consultation, sans comparaison de la qualité de l'information...

- Plusieurs ASBL offrent leurs services en matière d'information sur les études (et les professions).

Le SIEP et le CEDIEP sont les plus connues. Ce sont deux ASBL soutenues par des financements publics. Mais leurs publications sont payantes ce qui les classe parmi les organismes privés aux yeux des autres prestataires publics et gratuits. Ces deux ASBL proposent cependant des permanences qui permettent d'obtenir une information ou de consulter gratuitement une large documentation sur les études et les professions, dans leurs locaux, par téléphone ou par mail.

Comme le recommande une chargée d'étude du CEDIEP : « La réalisation de services d'information et d'orientation (...) exige entre autres que tous les services d'information sur les études et les professions pensent désormais leurs relations non plus en termes de concurrence mais bien en termes de complémentarité. »

Le CEDIEP propose une documentation écrite sur l'ensemble des études sous forme de guides et d'un logiciel interactif sur les enseignements supérieur et universitaire qui permet différents types de recherche : par mots clés, par formation ou encore par établissement d'enseignement supérieur. Il participe aux salons Orienta.

Le SIEP offre également une information sur l'ensemble des études remise à jour régulièrement. Au fil du temps le SIEP a diversifié les outils proposés : outre son guide de l'enseignement supérieur, il propose une collection « formations métiers » qui permet de chercher une orientation professionnelle et d'études à partir de ses centres d'intérêt.

Le SIEP organise des salons « études et professions » dans différentes provinces avec l'enseignement supérieur, le ministère et les CPMS si possible en inter-réseaux. Les universités et les écoles supérieures de chaque région y participent nombreuses ainsi que les Carrefour Formation et les Carrefour Emploi Formation.

Le SIEP a également développé un service (payant) dit d'orientation sur son site web.

Ce faisant, il semble qu'il sorte des limites de compétences qui lui sont reconnues par le ministère. De fait il s'agit plutôt d'un conseil de 1<sup>e</sup> ligne : il s'agit d'aider le jeune à déterminer ses centres d'intérêt et à s'informer des métiers et des études qui existent dans ce champ et non pas de l'orienter sur base des compétences acquises et de ses résultats scolaires.

- D'autres ASBL concernent plus directement l'orientation et le conseil de 2<sup>e</sup> ligne<sup>14</sup> telles que :

- Le Laboratoire d'Ergologie de l'Institut des Hautes Études de Belgique, qui propose des informations sur les métiers et les études, ainsi qu'une aide sous forme de conseils pour la rédaction de lettre de candidature et de curriculum vitae, mais aussi des consultations d'orientation. Le conseiller aide le demandeur à bien poser le problème, clarifier les alternatives possibles, évaluer ces alternatives en fonction des intérêts personnels, de la confiance en soi, de ses capacités, et enfin à définir le meilleur choix.
- Le CIO qui dépend de l'UCL est une structure intégrée, comprenant des conseillers, des psychologues et une espace documentaire étoffé, qui permet d'accueillir en un seul lieu toute personne soucieuse de s'informer sur les études supérieures, les professions et l'emploi mais aussi celle qui souhaite faire le point sur son identité, ses motivations, ses potentialités. Elèves, étudiants et jeunes

---

<sup>14</sup> cf. chapitre 4 p.19

diplômés trouvent au Centre d'information et d'orientation accompagnement et informations pour éclairer leur choix d'études et de profession. Les interventions du CIO en matière d'orientation sont faites d'entretiens individuels mais aussi de rencontres collectives visant à affiner le projet personnel et professionnel des étudiants. Certaines activités concernent plus précisément les parents, les enseignants, les conseillers PMS

- Pyscampus qui dépend de l'ULB peut aider le jeune à l'entrée à l'université (pouvoir formuler un choix d'études en accord avec ses aspirations personnelles, adaptation à un univers scolaire et relationnel nouveau). Il est possible que les études choisies ne conviennent pas et une équipe de psychologues peut aider l'étudiant à se réorienter. Enfin une équipe de psychiatres, psychologues et assistants sociaux est à la disposition de tout étudiant ou futur étudiant pour faire le point et chercher avec lui les moyens d'atteindre le meilleur équilibre personnel ou de choisir la voie la plus satisfaisante.

- Le site « enseignement.be » est géré par l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique de la Communauté française  
Les informations, concernant l'ensemble des études organisées en Communauté française, s'adressent d'une part au public - étudiants et parents - et d'autre part aux professionnels de l'enseignement de tous les réseaux. Les informations propres à chaque réseau sont présentées sur leur site respectif.

- Les Centres de compétence créés en Région wallonne représentent un nouveau concept dans le domaine de la formation.  
Au-delà de la formation pour les demandeurs d'emploi, ils ont pour mission d'élargir le champ de la formation en collaborant à la formation initiale des apprentis, des élèves et des enseignants et à la formation continue des chefs d'entreprise, des cadres, des travailleurs. Les Centres de compétence interviennent aussi en amont (veille, information, sensibilisation,..) et en aval (validation des compétences, amélioration des filières d'insertion...)  
Ils s'inscrivent dans la logique de développement de la Région wallonne, et ils veulent privilégier l'ouverture et le partenariat pour leur permettre d'intégrer des informations en provenance de tous les acteurs impliqués.

Ils sont le fruit de partenariats divers entre le secteur public et le secteur privé : FOREM Formation, IFAPME, partenaires sociaux des secteurs professionnels (selon le secteur concerné), les centres de recherches, l'enseignement supérieur et les universités. Leur financement est mixte : Région wallonne, fonds sectoriels, fonds structurels européens. Dans le cadre des politiques croisées Région wallonne, Communauté française, la convention cadre relative à l'amélioration du lien entre la formation initiale et la formation professionnelle dégage des moyens pour que les Centres de compétences mettent une offre de formation à disposition des élèves et des enseignants de l'enseignement secondaire technique et professionnel, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur. Ce budget émane à 70% de la Région wallonne et à 30% de la Communauté française.

NB : un autre volet de cette convention cadre concerne l'équipement des écoles techniques et professionnelles.

Ce réseau constitue un important outil de recueil d'informations sur les métiers, ce sont des pôles de veille, de sensibilisation, d'information sur les qualifications, les métiers et techniques qu'ils abordent.

La volonté politique est de les utiliser à 25% pour l'enseignement. De plus en plus ces centres sont organisés en partenariat avec des universités et/ou des hautes écoles chaque fois qu'il en existe dans la région et dans le domaine ciblé



Il s'agit d'une première expérience associant formation initiale et formation continue vers un meilleur partage des ressources en matière d'équipement et de jeter les bases d'un dialogue futur dans la gestion des compétences.

En Région bruxelloise, on parle de Centres de référence. Leur cahier des charges a été adopté le 2 juillet 2003, une convention sectorielle ou intersectorielle a été conclue entre les interlocuteurs sociaux et le Ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles Capitale. Le centre de référence est géré sur une base paritaire « interlocuteurs sociaux / pouvoirs publics » ; il regroupe des représentants du fonds sectoriel considéré, de l'ORBEM, de Bruxelles Formation et du VDAB ainsi que des représentants du Ministre régional de l'Emploi. Des représentants de l'enseignement peuvent être associés.

Des représentants de la COCOF y siègent également avec voix consultative.

IRIS TECH Centre de référence du secteur des Fabrications Métalliques et de l'Industrie Technologique fonctionne depuis plus d'un an. Il rend ses infrastructures techniques et pédagogiques de pointe accessibles à l'enseignement.

- Les formations sont destinées aux élèves de l'enseignement technique et professionnel, à temps plein ou en alternance. Les enseignants désirant se perfectionner sont également bienvenus.
- Les objectifs, durées et contenus des formations sont établis "à la carte" en partenariat avec l'établissement scolaire.
- Les formations sont prises en charge par les enseignants eux-mêmes ou par des formateurs du centre (dans ce cas, l'encadrement des élèves doit être assuré par un enseignant).

Un centre de référence NTIC est en cours d'élaboration.

- Les Carrefour Formation (ou Carrefour Emploi Formation) proposent aux adultes en recherche de formation une abondante information, classée et traitée très professionnellement. Des conseillers peuvent aider la personne qui consulte dans ses recherches.

En Région wallonne, il s'agit de structures partenariales régionales qui dépendent du Forem et rassemblent tous les acteurs y compris l'enseignement de promotion sociale, en accord de partenariat avec la Communauté française. Les conseillers sont des professionnels détachés des différentes institutions partenaires (AWIPH, EPS, EFT-OISP, IFAPME et Le Forem) ; ils sont formés à une intervention globale et neutre. Ils informent donc indifféremment sur l'ensemble de l'offre. Leur intervention reste au niveau du premier conseil. Ils renvoient vers des organismes plus pointus pour toute intervention de 2<sup>e</sup> ligne (bilan de compétence, orientation...).

En Région bruxelloise, Carrefour Formation est le centre d'information et de conseil de Bruxelles Formation. Le partenariat avec l'enseignement de promotion sociale et l'EFPME est structuré par des conventions. Des conseillers sont ainsi détachés de l'enseignement de promotion sociale.

Les Carrefour Formation sont donc des lieux dédiés purement à l'information, une info complète, neutre, structurée et mise à la disposition du public. Les CARREFOUR EMPLOI FORMATION intègrent le volet emploi.

Un élargissement de ce type de structure à l'enseignement plus globalement, en induisant donc le secondaire supérieur, les hautes écoles et les universités, permettrait d'aller vers un service commun dont le modèle se rapprocherait de celui de la Cité des métiers.

Cela supposerait un accord de coopération étroite entre enseignement et formation et donc entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF.

- Des acteurs publics s'adressent aux demandeurs d'emploi, aux adultes qui n'ont pas de qualification, ou qui souhaitent changer d'orientation professionnelle ou encore trouver comment se former de façon plus adéquate aux besoins du marché de l'emploi, et qui ont besoin d'aide pour construire un projet et s'orienter.

La Région wallonne a délégué à Forem Conseil les missions relatives à l'orientation et à l'information. En séparant formation et conseil (orientation), la Région a voulu respecter une certaine neutralité et éviter que des opérateurs de formation aient une influence quelconque sur l'orientation des personnes.

A Bruxelles, les missions de conseil et d'orientation sont réparties entre l'ORBEM, Bruxelles Formation et les Missions locales.

Pas de partenariat structurel ici avec l'enseignement, mais des collaborations locales et à la demande ou pour des opérations ponctuelles. Pensons par exemple au projet bruxellois JEEP<sup>15</sup> ou au salon sur le secrétariat organisé par Carrefour Formation à Bruxelles.

L'aide apportée aux personnes dans ces structures est au départ une aide de première ligne, de premier conseil ; si nécessaire, le demandeur d'emploi peut ensuite avoir recours à une 2<sup>e</sup> ligne où ses besoins sont pris en compte (bilan, aide à l'orientation, choix de formation, accompagnement à la recherche d'emploi...) soit à l'intérieur de ces structures soit auprès de partenariats externes (missions locales par exemple).

Plusieurs interlocuteurs (CPAS, AWIPH, OISP et des professionnels de l'orientation...) regrettent vivement que les structures lourdes d'orientation destinées aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés aient été supprimées comme les COISP<sup>16</sup> en Wallonie. Loin de répondre aux besoins des usagers, cette décision répond plutôt à un besoin de clarification institutionnelle. On peut espérer que ces techniques d'orientation par l'immersion professionnelle soient reprises dans la nouvelle structuration institutionnelle et en partenariat avec les opérateurs associatifs car elles répondent réellement à un besoin de la population fragilisée.

A Bruxelles aussi – faute de moyens - on réserve dorénavant le centre de bilan aux réorientations des usagers de Bruxelles Formation qui en ont besoin.

- Diverses offres se sont développées dans les CPAS et dans les OISP pour les personnes en décrochage ou en rupture. La plupart des jeunes qui quittent prématurément l'enseignement, sans diplôme, ont généralement un référent (CPAS, OISP, AWIPH...); toutefois les professionnels de la formation et de l'insertion se plaignent du manque de lieux et de réponses adaptées notamment pour les publics les plus en difficulté : pour eux, un service lourd est absolument nécessaire (3<sup>e</sup> ligne).

---

<sup>15</sup> Voir exemples de bonnes pratiques

<sup>16</sup> Centres d'orientation et d'initiation socioprofessionnelle supprimés en 2001

## 4 Observations

Lors des différents entretiens avec les acteurs de l'orientation et de l'information sur les études et les professions, comme lors du débat en Conseil sur le rapport intermédiaire, et dans les Chambres sur l'avant-projet d'Avis, des constantes se sont dégagées.

- Quels que soient les acteurs, on observe une même vision des différentes étapes de l'orientation au sens global du terme :
  1. information et documentation sur les métiers, les études et les formations : cela peut se faire par Internet, en libre service dans un centre, ou avec l'aide d'un conseiller qui peut guider la recherche documentaire en fonction des centres d'intérêt de la personne et en fonction du degré d'autonomie de l'utilisateur face à ce type de démarche.
  2. première ligne, premier conseil qui peut se faire collectivement ou individuellement sur rendez-vous ou via Internet ; il s'agit d'aider à choisir les informations pertinentes en fonction d'un projet existant ou d'un bilan de compétences
  3. seconde ligne : utilisation de méthodes spécifiques d'orientation de manière collective ou individuelle.

Ces étapes peuvent être différenciées, être organisées en un même lieu ou dans des espaces différents par des professionnels appartenant à des structures ou à des organismes différents. Mais il importe qu'elles soient mises en cohérence. Un chantier important sera donc celui d'une mise en accord des typologies.

Actuellement les organes régionaux et communautaires ont entrepris cette même démarche, mais sur des bases différentes : COBRA en Flandre, COROME à Bruxelles (en parallèle avec ce qui se fait en Flandre au niveau du VDAB), REM (adaptation du ROME) en Wallonie et en Communauté française, travaux de la CCPQ qui, au départ, ne s'adressaient qu'à l'enseignement secondaire et qu'on parle donc de redéployer<sup>17</sup>.

Où se trouveront les possibilités de mobilité des personnes entre Wavre, Etterbeek et Vilvoorde si ROME, COROME et COBRA ne se parlent pas ?

- Tous insistent sur le côté transversal de la problématique de l'orientation et de l'information sur les études et les professions. Il semble important qu'une cohérence existe entre les interventions qui se font dans ce champ quel que soit l'âge de la personne concernée.

On constate en effet lors des animations locales que les questions de fond posées par les personnes quel que soit leur âge ou leur niveau d'études sont les mêmes : qui je suis, où je veux aller ; les intervenants doivent maîtriser le fond qui est transversal. La différence se fait sur les publics auxquels les conseillers ont à faire.

- Les partenariats entre différents acteurs sont cités par tous comme une piste envisagée ou déjà en cours.<sup>18</sup>

Les points clés de ce besoin de partenariat sont :

- la recherche de cohérence entre les actions et les modes de travail

<sup>17</sup> De fait tous ont une relation avec le ROME français, traduit en fonction des réalités belges. Mais le ROME a deux volets dont un dictionnaire des emplois d'une part et, d'autre part, une étude des aires de mobilité professionnelle établies selon une méthode appelée COROME. C'est ce dernier volet que privilégie la Flandre.

<sup>18</sup> On les retrouve au cœur des pratiques évoquées en annexe ou encore dans le fonctionnement du Consortium de validation des compétences ou des Carrefour Formation ou Carrefour Emploi Formation (CEFo). Leur structure partenariale et le mode de fonctionnement pourraient inspirer la réflexion sur l'information et l'orientation.

- la volonté de ne pas refaire ce que d'autres ont déjà fait et de ne pas imposer au candidat de redire inlassablement les mêmes choses à chaque intervenant, tout en s'assurant de la plus grande discrétion et du respect de la vie privée.

- la richesse des ressources existantes, la professionnalisation de l'information et le souhait de mettre en commun ce que chacun a construit, dans le plus grand respect du travail de chacun, mais en recherchant un langage commun.

Le plus souvent, on propose de laisser à chacun des acteurs sa professionnalité et ses outils et de dispatcher les personnes vers ce qui leur convient le mieux. La diversité des acteurs et des approches est aussi une richesse dont il ne faut pas se priver.

➤ Chaque acteur se tourne vers les outils informatiques qui modifient considérablement la pratique.

Il s'agit ici de permettre un accès aux données à l'ensemble des partenaires, avec des clés garantissant le respect de la vie privée ; souvent un accès à une partie du site aux usagers eux-mêmes sur place ou via Internet. Le souci est alors de créer des passerelles avec les outils développés par les autres.

Il est à remarquer que les usagers sont soumis à des informations de provenances diverses sur les sites Internet qu'ils consultent (secteurs, entreprises, services publics, informations publicitaires...).

Un problème important est de leur permettre d'identifier la source de l'information et de rester critiques et vigilants. Faut-il créer un label pour les sites d'information sur les métiers, les études et les formations ?

Le métier d'informateur change considérablement. Il doit particulièrement axer son travail sur le tri d'informations, et dans le traitement de l'information.

➤ La rencontre entre professionnels de l'information et / ou de l'orientation est considérée comme primordiale.

Ces rencontres se pratiquent d'ailleurs déjà dans plusieurs lieux à propos de partage des méthodes utilisées, d'utilisation de méthodes labellisées ou encore pour des formations communes.

➤ La proximité est un facteur important qu'il ne faut pas négliger lorsqu'on parle de regrouper (voire de fusionner dans certains projets ministériels). Elle est particulièrement nécessaire lorsqu'on s'adresse à des publics fragilisés.

Il faut donc penser à des relais de proximité (les CPMS dans les écoles, les maisons de l'emploi ou missions locales etc.), tout en veillant à la cohérence, à la professionnalité des outils partagés.

➤ Chaque acteur estime qu'une coopération entre les mondes de l'enseignement communautaire et de la formation régionale est nécessaire et possible. De nombreuses expériences menées localement sont citées en exemple. Certaines sont citées en annexe.

En outre les Carrefour Formation et les Carrefour Emploi Formation accueillent dans leurs centres des étudiants individuellement et de plus en plus reçoivent des visites collectives de classes terminales. Les jeunes y trouvent de l'information, mais pour le conseil sont le plus souvent renvoyés vers les CPMS ou d'autres acteurs de l'éducation (souvent le SIEP, parfois certains centres universitaires).

➤ La question de la nécessaire neutralité de l'orientation et de l'information est souvent évoquée : pour pouvoir être objectif et dégagé de toute pression liée au recrutement, l'orienteur doit être indépendant de l'opérateur de formation ou d'enseignement.

Dans l'organisation actuelle des choses, neutralité ne signifie pas totale indépendance. Cela risque-t-il de poser problème ? Ainsi les Carrefour Emploi Formation et Carrefour Formation sont liés contractuellement au Forem ou à Bruxelles Formation, et en dépendent pour leur financement au moins. Les EFT-OISP doivent obtenir un agrément et peuvent dépendre en tout

ou en partie de Bruxelles Formation ou du Forem. Les CPMS sont liés contractuellement aux écoles et font partie d'un réseau (CF, libre, officiel subventionné). Les conseils de classe sont composés des enseignants d'une classe et donc liés étroitement à une école. Les organismes d'aide à l'orientation dans l'enseignement supérieur sont tous liés financièrement et organisationnellement à une institution (université ou haute école).

## RECOMMANDATIONS DU CEF

	DU COTE DES PROFESSIONNELS	DU COTE DES USAGERS
POLITIQUE DE L'ORIENTATION Cf. textes des gouvernements + recommandations européennes)	Constat : Volonté politique de rapprocher enseignement et formation Cf. Contrat pour l'école et projet de PST 2 (plan stratégique transversal)	Volonté politique de répondre aux besoins de tous en matière d'orientation, guidance, information... tout au long de la vie au sein du service public, ou du moins au sein d'un partenariat transversal
	Faire le Cadastre de l'existant et l'inventaire des pratiques et des investissements Faire une Charte de qualité	
ENSEIGNEMENT	Clarifier les missions du conseil de classe et des CPMS Cf. Contrat pour l'école <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préciser les rôles respectifs en matière d'orientation des équipes CPMS et des enseignants à travers le conseil de classe ;</li> <li>o Organiser des moments d'information et d'orientation à des étapes-dés du parcours scolaire : 1e, 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire</li> </ul>	Mettre en place une éducation au choix dès le fondamental Cf. Contrat pour l'école Concept d'école orientante : y former les agents PMS Mettre en place une information sur les métiers et les études et formations qui y mènent dans le secondaire et à l'université ou dans l'ens. Supérieur ou dans la formation professionnelle, au sein du service public ou par un maillage des acteurs
BESOINS À RENCONTRER	Développement des professionnalités Cohérence ; langage commun Balises de qualité Rencontres entre professionnels (Communauté Française, Région wallonne, COCOF)	Accessibilité / lisibilité / gratuité Cohérence du processus tout au long de la vie Objectivité/ neutralité Equité : éviter les représentations des rôles masculins et féminins, la hiérarchie des métiers et des études.
DISPOSITIFS PROPOSÉS	Mise en réseau / maillage des acteurs Communauté Française, Région wallonne, COCOF  Lieu partenarial de rencontre (formation)	Portail virtuel d'information et de documentation Portail physique d'information, de premier conseil et de proposition éventuelle d'une 2 <sup>e</sup> ligne Lieux de proximité à maintenir tels que les maisons de l'emploi, les CPAS, les OISP... ou encore les CPMS locaux, les centres d'information et d'orientation des universités et Hautes écoles.
	Pour la mise en œuvre de l'ensemble, nous proposons un «bureau commun, conseil, comité, agence... » de l'orientation qui pourrait être construit sur le modèle du consortium de validation des compétences.	

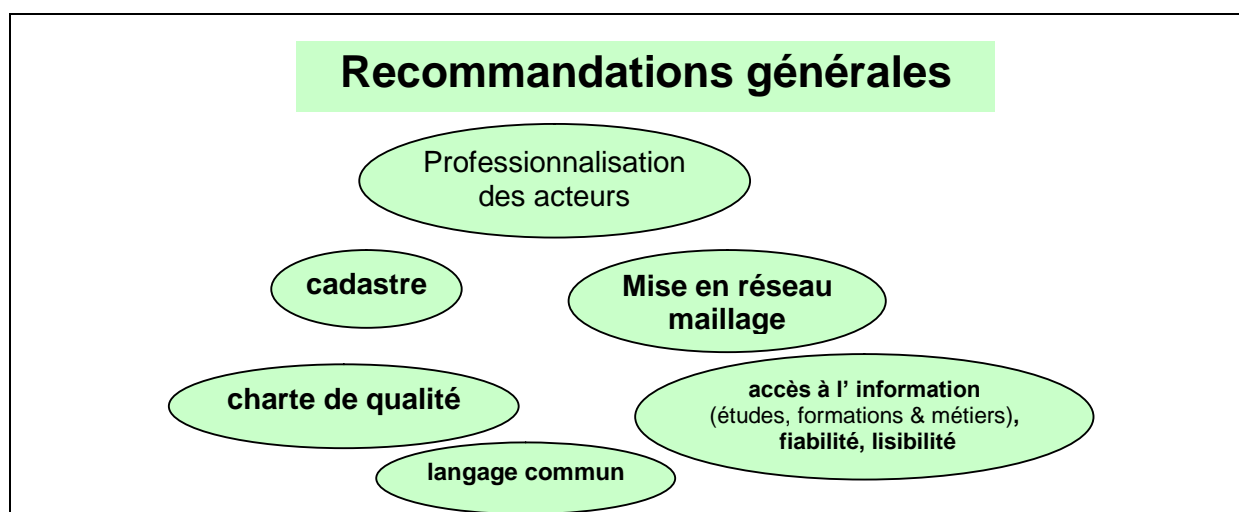
## 5 Recommandations

L'orientation (et donc l'information sur les études, les formations et les métiers) est un processus qui se déroule tout au long de la vie.

Il est donc essentiel que cette dimension soit prise en compte dès l'enseignement fondamental qui, en partenariat avec les parents et les CPMS, doit éduquer l'enfant puis l'adolescent au choix.<sup>19</sup> Le contrat pour l'école se réfère au concept d'école orientante.

Une attention particulière doit être portée aux moments de transitions, aux moments charnières et cela tout au long de la vie. La ligne du temps permet de repérer les points de rupture où une intervention d'information et/ou d'orientation est, ou peut être, nécessaire et où des instances institutionnelles sont prévues.<sup>20</sup>

On ne peut pas négliger que l'orientation elle-même, en tant que processus, prend du temps : elle s'inscrit nécessairement dans la durée.



1. Le CEF recommande de faire un cadastre de ce qui existe. C'est indispensable si on veut articuler les choses : Qui fait quoi, quand, pour qui, avec quelles méthodes, quels outils et quels moyens ?

Des études partielles existent tant en Communauté française que dans les services régionaux, ou encore dans une étude comparative sur les systèmes d'orientation réalisée pour l'OCDE et le CEDEFOP. Une étude pourrait rassembler ces acquis et les mettre en cohérence en harmonisant ou en définissant les termes employés.

Ce cadastre devrait traiter distinctement ce qui concerne l'enseignement obligatoire.

De plus, une analyse des types de prestations (selon une grille critériée) permettrait de mesurer l'intensité d'investissement du service par rapport à l'individu. Ainsi on doit

<sup>19</sup> Avis 78 6<sup>e</sup> recommandation : Le CEF recommande de développer une éducation au choix<sup>19</sup> favorisant l'acquisition d'un regard critique sur l'information.

Troisième recommandation : Le CEF recommande que l'orientation professionnelle comprenne non seulement de l'information, de l'accompagnement, mais aussi évolue vers une véritable formation comprenant l'éducation au choix<sup>19</sup> et une pédagogie de l'information.

L' Avis 78 la définissait ainsi : « l'éducation au choix est un processus continu, mené collégialement, où le jeune est acteur et créateur de son choix considéré comme projet à construire plutôt qu'à découvrir, qui favorise la prise de conscience des liens à établir entre ses propres inclinations et celles qu'une profession permet de rencontrer, de telle manière qu'il arrive à s'y reconnaître suffisamment pour pouvoir y réussir, tant sur le plan professionnel que sur celui des formations qui y conduisent, et pour pouvoir la transformer, jusqu'à en faire un métier particulier, éventuellement encore inexistant au moment du choix. Choisir n'est donc pas découvrir mais créer. »

<sup>20</sup> La ligne du temps figurait dans l'Avis 78 et est reprise en annexe.

admettre que certains services d'orientation très performants sont impayables si on doit les appliquer à une population beaucoup plus nombreuse. Mais ils pourraient être complémentaires à un offre plus généraliste et mieux articulée, et donc accessibles de façon plus équitable au public qui en a besoin.

Ces démarches sont des outils indispensables pour sous-tendre une réflexion en profondeur. Ce type de travail ne peut être réalisé par le CEF, du moins sans l'aide d'un expert comme cela a pu se faire pour l'état des lieux de la formation par exemple.

2. La professionnalisation des acteurs de l'information et du premier conseil doit être, de l'avis du CEF, un objectif prioritaire<sup>21</sup>.

Cela concerne plusieurs types d'acteurs et donc plusieurs modes de professionnalisation. Les compétences requises doivent être définies. Le CEF recommande de veiller tout particulièrement à la cohérence des profils ainsi définis pour arriver à une cohérence de l'orientation, de l'accompagnement et de l'information tout au long de la vie.

On doit pouvoir différencier les professionnels de l'orientation au sens strict du terme (2<sup>e</sup> ligne) des autres intervenants du processus d'information et d'orientation (1<sup>e</sup> ligne) tout au long de la vie. Cependant les uns et les autres doivent être prêts à participer à l'orientation comme un processus continu, et faire preuve du plus grand professionnalisme dans leur domaine.

3. L'orientation est à considérer non plus comme un moment, mais comme un processus continu<sup>22</sup>. L'objectif à privilégier n'est plus de faciliter la prise de décision à un moment donné, mais d'encourager le développement de compétences et d'attitudes permettant à chacun de mettre en place les démarches nécessaires pour s'auto-orienter ou pour trouver l'aide dont il a besoin. Cette émergence de savoir-faire et de savoir-être nouveaux n'est pas spontanée. Elle nécessite un apprentissage continu dans le processus d'orientation.

Face à la grande diversité des acteurs, des structures publiques et privées subventionnées<sup>23</sup> et des pouvoirs responsables, le CEF recommande qu'on étudie toutes les possibilités de mettre ces acteurs en réseau, de constituer un portail commun qui les identifie et permette aux usagers de trouver l'aide dont ils ont besoin. Les différences entre eux portent tant sur le statut des personnels que sur l'organisation, les mandats, les référents politiques et administratifs... Il est probablement inutile voire impossible de vouloir unifier tout cela... mais un travail de mise en cohérence des objectifs et des missions et de coopération entre les acteurs, voire un maillage entre les organismes, doit être mis en œuvre.

Le CEF recommande donc d'aller vers un maillage des organismes intervenant au fil du parcours pour arriver à une cohérence de l'orientation et de l'information tout au

---

<sup>21</sup> Pour rappel (cf. chapitre 4 p.19) : différentes étapes de l'orientation au sens global du terme :

1. information et documentation sur les métiers, les études et les formations : cela peut se faire par Internet, en libre service dans un centre, ou avec l'aide d'un conseiller qui peut guider la recherche documentaire en fonction des centres d'intérêt de la personne et en fonction du degré d'autonomie de l'utilisateur face à ce type de démarche.
2. première ligne, premier conseil qui peut se faire collectivement ou individuellement sur rendez-vous ou via Internet ; il s'agit d'aider à choisir les informations pertinentes en fonction d'un projet existant ou d'un bilan de compétences
3. seconde ligne : utilisation de méthodes spécifiques d'orientation de manière collective ou individuelle. <sup>21</sup> Processus continu ou tout au long de la vie ; certains préfèrent parler d'une succession de points de rupture au fil du temps.

<sup>23</sup> A l'exclusion donc des structures marchandes et commerciales



long de la vie. Il faut en outre que l'ensemble des partenaires potentiels respectent une charte de qualité.

4. Le CEF recommande qu'on étudie la possibilité de créer une charte de qualité qui définisse des standards, et qui pourrait être une référence pour tous les professionnels dont la compétence et la qualité seraient reconnues par le cercle professionnel partenaire du portail Communauté Française, Région wallonne, COCOF.
5. Il est important de clarifier les termes utilisés, d'aller vers un langage commun. Différents travaux existent dans ce but, mais il faut déplorer qu'ils se fassent sans unité entre les opérateurs concernés.

Le CEF recommande qu'on définisse de manière cohérente les types d'actions ou d'interventions en matière d'information et d'orientation : il existe des modèles auxquels on peut se référer dont les principes communs proposés au niveau européen et le guide pratique pour les décideurs publié par la Commission en décembre 2004.

Le CEF recommande toutefois qu'au-delà des mots, ou d'une mise en cohérence par le haut, on veille à tenir compte des représentations mentales. Si on ne met pas à plat les différentes compréhensions, voire conceptions de base en présence (sur ce qu'est orienter, sur les types d'études ou de formations offertes, sur le rôle et les missions de services d'orientation et d'information tout au long de la vie...), on ne pourra pas les faire évoluer en profondeur.

6. Le CEF recommande que l'on crée un lieu partenarial de rencontre entre tous les acteurs professionnels de l'orientation et de l'information, qui permette des échanges entre eux et une clarification des missions de chacun. Il devrait être aussi un lieu de réflexion et de proposition sur la formation continue de tous les acteurs de l'orientation et de l'information. Il pourrait être une instance garante de la qualité des services offerts par ceux qui voudraient devenir membres de ce cercle professionnel.
7. Le CEF recommande la création d'un « portail » commun d'information et de conseil de première ligne où l'utilisateur puisse trouver l'information qu'il cherche - ou, en tout cas où celle-ci se trouve - éventuellement avec l'aide d'un conseiller s'il ne dispose pas des compétences d'autonomie qui lui permettent d'y arriver seul. Il serait utile pour l'utilisateur final d'avoir un lieu virtuel doublé d'un lieu physique où seraient rendues lisibles toutes les offres disponibles dans ce domaine. Les élèves de l'enseignement obligatoire pourraient y avoir accès collectivement avec un enseignant ou un agent PMS.  
La centralisation de la recherche d'information et de la production d'outils d'information permettrait de faire bénéficier tous les acteurs des acquis de chacun. Toutefois il reste indispensable d'avoir des lieux de proximité où le public puisse avoir accès à l'information et être accueilli pour un premier conseil.

D'autres formules de portail d'information et de premier conseil pourraient être inventées, mais la plupart des membres du CEF<sup>24</sup> proposent de réactiver le dossier qui a permis d'étudier la formule des Cités des métiers et leur implantation à Bruxelles et en Wallonie, ce qui permettrait de bénéficier de l'apport de ce réseau européen.

---

<sup>24</sup> La FGTB, tant dans sa composante interprofessionnelle que enseignement, s'oppose à ce retour vers une étude de faisabilité de Cité(s) des métiers

Les Carrefour formation, les Carrefour emploi formation remplissent le rôle d'information et d'aiguillage vers des structures professionnelles d'orientation au niveau de la COCOF et de la Région wallonne, pour ce qui concerne les adultes en recherche de formation et d'insertion professionnelle. Ils sont conçus comme des structures partenariales. Le réseau des Maisons de l'emploi en Wallonie remplit le rôle de relais de proximité. Cela se fait en partenariat avec toutes les structures concernées, y compris l'enseignement de promotion sociale, mais sans l'enseignement secondaire ni supérieur de plein exercice.

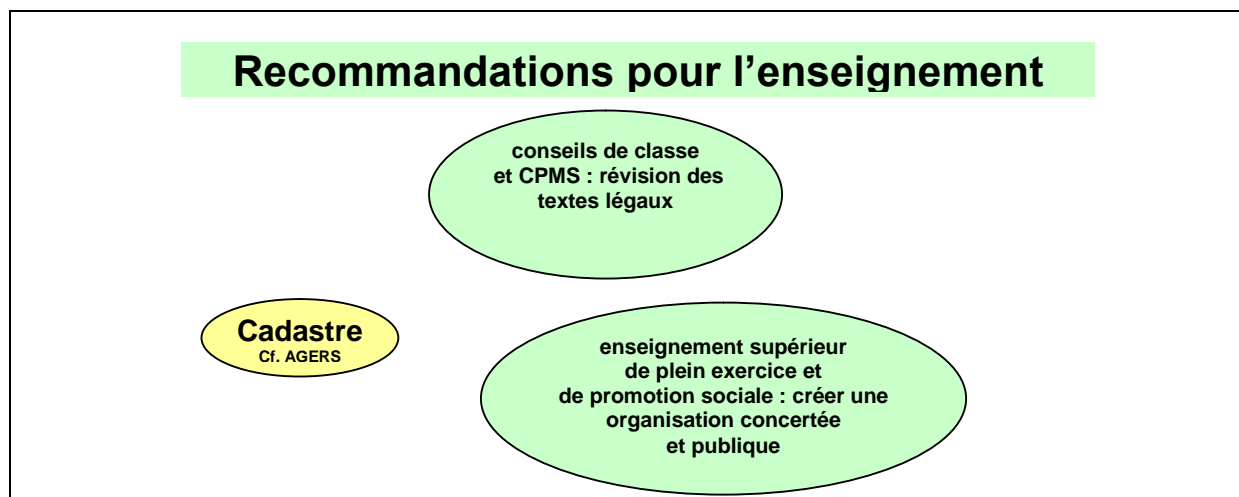
Ces structures peuvent être considérées comme une première approche du maillage souhaité. Il s'agirait de renégocier le dispositif de coopération où tous sont partenaires sans subordination à une organisation donnée plutôt que de simplement ouvrir le dispositif existant à d'autres partenaires. La responsabilité et les modes de financement par exemple seront à redéfinir.

Outre les partenaires déjà identifiés dans les Carrefour Emploi Formation et à Carrefour Formation, intégrer dans un même partenariat l'enseignement obligatoire et supérieur, ainsi que les CPMS et d'autres acteurs de l'information et du premier conseil répondrait aux conditions requises pour être labellisé « Cité des métiers », en y faisant entrer nos spécificités. Cela suppose que les missions des agents qui y seraient détachés pour les CPMS soient précisées dans ce domaine.

8. Le CEF recommande qu'on veille à optimiser l'information sur l'ensemble des orientations d'études et de formations et sur les métiers auxquels elles préparent, tant au niveau de l'accès à cette information, qu'à sa fiabilité ou à sa lisibilité.

La question de la neutralité, de l'objectivité de l'information est ici primordiale. Il est de la responsabilité de tout opérateur de formation et d'enseignement d'informer complètement sur ce qu'il offre et sur les débouchés auxquels il conduit.

Un maillage des outils disponibles est nécessaire. Il ne faut toutefois pas se priver des acteurs de terrain, de proximité.



9. Dans son Avis 78, en 2001, le CEF recommandait qu'on revioie et qu'on harmonise les textes légaux qui définissent la mission d'orientation des conseils de classe d'une part et des CPMS d'autre part. Rien n'a été changé depuis.

Le CEF recommande qu'on prenne d'urgence cette question en considération. Il suivra avec intérêt la mise en œuvre annoncée dans le Contrat pour l'Ecole.

L'orientation n'est pas vécue comme un processus continu, mais plutôt comme une suite d'interventions ponctuelles liées aux résultats scolaires plus qu'aux compétences et au projet du jeune. Le fonctionnement des conseils de classe et la manière dont sont attribuées les attestations d'orientation doivent être analysés (pratiques d'évaluation, déroulement et durée des délibérations, critères appliqués...) et donner lieu à un travail de mise en cohérence.

Le décret « Missions » confie au conseil de classe 4 missions difficiles à concilier (admission, orientation, accompagnement des élèves dans leurs apprentissages, sanction des études) auxquelles s'ajoute, pour le PMS, une mission d'avis en cas d'exclusion. Il se réunit 3 ou 4 fois par an en moyenne et ces 4 missions sont souvent remplies en un même temps et en un même lieu tout étant complémentaires et interactives. L'objectivité et la neutralité des décisions prises sont donc fonction d'une bonne définition des rôles des acteurs et de l'objet des réunions. C'est de la responsabilité du chef d'établissement.

L'implication des CPMS dans l'attribution des AO mérite elle aussi d'être analysée ; leur mission en matière d'orientation et d'information doit être précisée : les CPMS ne disposent pas des moyens nécessaires pour assumer l'ensemble des missions qui sont les leurs et dans la pratique, chacun privilégie l'une aux dépens des autres. Pouvoir accéder à une information mise à jour, traitée, structurée et à des outils d'informations communs serait apprécié par les CPMS et pourrait les aider à diffuser une information objective dans leurs écoles en l'adaptant aux spécificités liées à la proximité qu'ils maîtrisent.<sup>25</sup>

10. En ce qui concerne l'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale : le CEF pense que la situation actuelle ne peut être acceptée. L'absence d'organisation concertée et publique pour l'information et pour l'orientation à ce niveau ne permet pas une égalité d'accès à l'information.

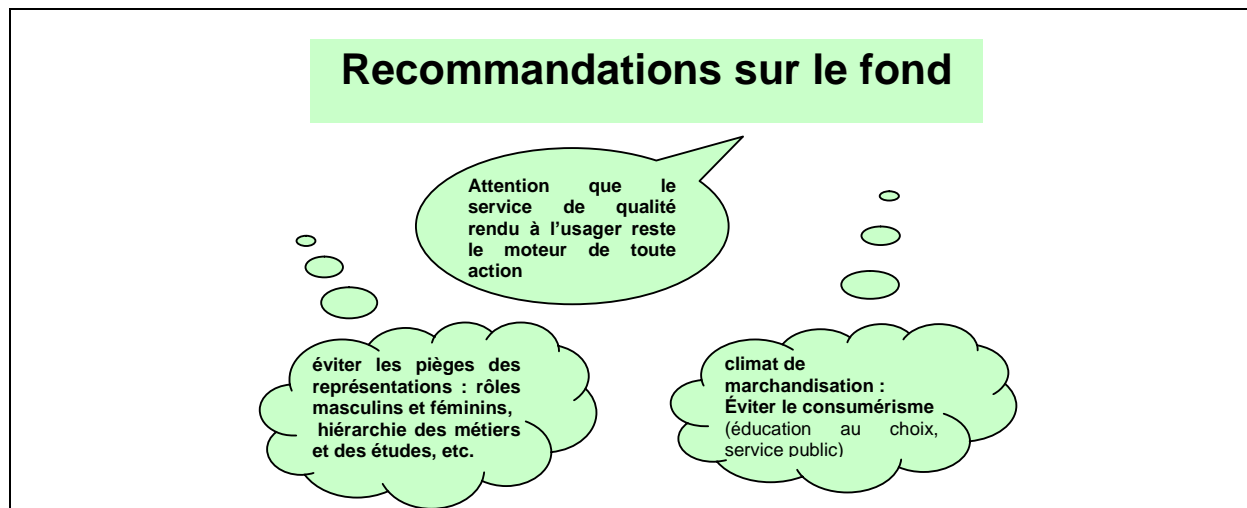
Au cours de ses études, le jeune ne dépend plus de la compétence des CPMS, même si ceux-ci accueillent souvent des anciens qui reviennent vers eux. De plus, l'orientation se définit progressivement, au fil des études, par des choix successifs qui doivent pouvoir être éclairés.

Les conseils, guidances et l'information sont donc assumés – souvent d'ailleurs avec un grand professionnalisme – par les universités elles-mêmes ou via des organisations privées. Les Hautes Ecoles ne disposent pas souvent des structures et des moyens pour faire face réellement à cette tâche. Des institutions d'enseignement supérieur prennent leur part de la tâche, assumant au mieux les interventions en amont comme en aval des formations qu'elles dispensent. D'initiative, certaines ont choisi de s'articuler par zone.

Les jeunes, selon l'endroit où ils habitent et les structures disponibles dans leur région sont de fait inégaux devant l'information et le conseil. Il y a donc lieu de définir par décret une structuration de l'information et du conseil à ce niveau, et de proposer différents services favorisant la prise d'autonomie qu'il s'agisse de l'élève, de l'étudiant ou de celui qui a terminé ses études ou veut en reprendre.

---

<sup>25</sup> Le conseil supérieur de la guidance a émis des propositions à ce propos dans son Avis n°6.

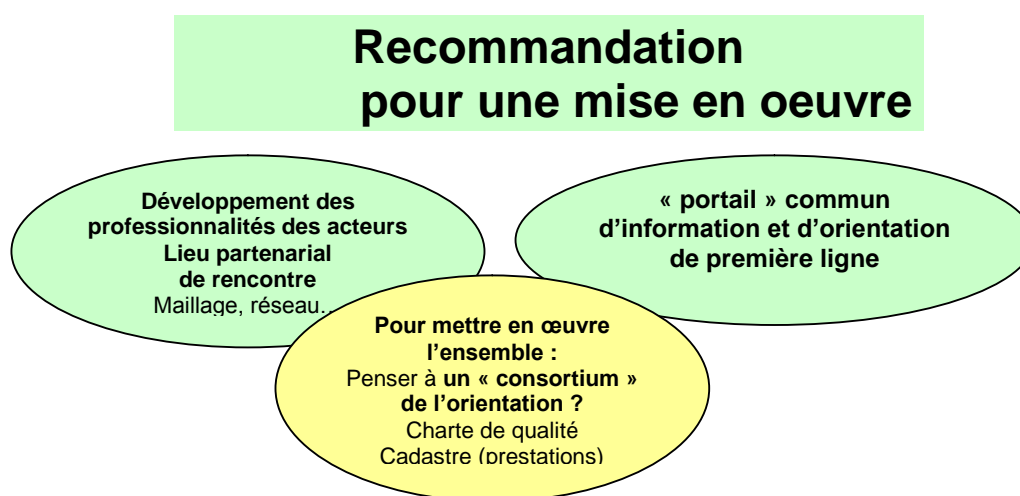


11. Le CEF recommande que le service de qualité rendu à l'utilisateur reste le moteur de toute action, avant même les contingences institutionnelles, politiques et organisationnelles.
- Il faut donc que l'objectivité de l'orientation soit assurée et donc que les services d'information et d'orientation puissent agir en totale indépendance par rapport aux opérateurs de formation et d'enseignement, quels que soient leur appartenance institutionnelle et/ou leur mode de financement. Il faut éviter toutefois qu'on mette en place des structures administratives sclérosantes. La neutralité doit être conjuguée avec la qualité et l'efficacité des services. Une information et une orientation efficaces sont un devoir des acteurs au niveau du service public et un droit des usagers, dès l'enfance.
- Il faut aussi que l'utilisateur quel qu'il soit et où qu'il s'adresse via un portail partenarial soit dirigé vers le bon interlocuteur : cela implique que celui qui accueille sache quel est l'opérateur adéquat, qui a la plus grande expertise dans ce domaine. Cela suppose une formation pointue et continue des personnels y compris le personnel d'accueil : si celui-ci n'est pas très bien formé, l'utilisateur faible risque fort de ne pas avoir accès au reste du dispositif si bien mis au point qu'il soit.
12. Le CEF recommande que les conseillers et orienteurs soient attentifs à éviter les pièges des représentations des rôles masculins et féminins. Ceci doit pouvoir s'appliquer en particulier quels que soient l'âge et la nationalité des jeunes filles, des femmes, des jeunes gens et des hommes qui cherchent à s'orienter.
13. Le CEF veut attirer l'attention sur le fait que le travail d'orientation se fait dans un climat de marchandisation.
- Cela vaut pour les prestataires de service, mais aussi pour les usagers qui agissent de plus en plus en consommateurs. On fait son marché d'orientation et de formation !
- La responsabilité du service public est de mettre à la disposition du public des outils performants et accessibles gratuitement à tous ou du moins à ceux qui en ont besoin.
- Le développement de services privés payants répond parfois à un besoin de l'utilisateur qui souhaite être accompagné personnellement dans sa recherche, le service public n'ayant pas toujours les moyens suffisants pour réaliser un accompagnement individualisé étant donné le nombre de personnes qu'il a mission d'aider et donc les délais d'attente qu'il doit parfois imposer.
- Toutefois on assiste à une débauche apparente de propositions d'aide à l'orientation qui visent plutôt à mettre en avant les besoins de sociétés privées et à leur donner une apparence

sociale qui rehausse leur image, ou encore à des propositions très lucratives... pour celui qui oriente mais pas nécessairement rentables pour l'utilisateur.

Même si les publics fragilisés sont souvent pris en charge par diverses structures, les professionnels de la formation et de l'insertion se plaignent du manque de lieux et de réponses adaptées en termes d'orientation, de bilan de compétence, de guidance sur le long terme.

Le CEF recommande qu'on mette en place les conditions permettant d'éviter un comportement consumériste, que l'on mette en pratique l'éducation au choix, et qu'on organise l'orientation et l'information au sein du service public de manière à répondre au mieux aux besoins de chacun.



14. Le CEF propose que l'on réfléchisse à l'opportunité de mettre en place une structure faitière, tel un Conseil de l'orientation, une Agence, un collège scientifique, un consortium de l'orientation et de l'information... qui aurait dans ses missions l'exécution des recommandations suivantes :

faire un cadastre de ce qui existe : Quels sont les acteurs ? Qui fait quoi, quand, pour qui ?

Des travaux partiels existent tant en Communauté française que dans les services régionaux ou encore dans une étude comparative sur les systèmes d'orientation réalisée pour l'OCDE et le CEDEFOP.

- analyser les types de prestations (selon une grille critériée) permettant de mesurer la qualité de l'investissement technique du service par rapport à l'individu. L'objectif est de répondre à la question : qui fait quoi et avec quelles méthodes ?
- Définir les éléments permettant d'aboutir au développement des professionnalités des acteurs de l'information et de l'orientation; cela aura notamment des implications sur
  - la formation et la formation continuée des acteurs
  - la clarification des termes utilisés pour évoluer vers un langage commun et la définition cohérente des types d'actions ou d'interventions en matière d'information et d'orientation
  - la neutralité et l'objectivité de l'information,
- Créer un lieu partenarial de rencontre entre tous les acteurs professionnels de l'orientation et de l'information
- Etudier la création d'une charte de qualité qui définisse des standards et qui pourrait être une référence pour tous les professionnels dont la compétence et la

qualité seraient reconnues par le cercle professionnel partenaire du portail Communauté Française, Région wallonne, COCOF.

- Etudier les possibilités de mettre ces acteurs en réseau, de constituer un portail commun qui les identifie et permette aux usagers de trouver l'aide dont ils ont besoin et, sur cette base
- créer un « portail » commun d'information et de premier conseil destiné au public

NB :

1. Il ne s'agirait en aucun cas d'une superstructure qui gèrerait l'ensemble des prestations liées à l'information et /ou à l'orientation, mais plutôt d'une configuration pragmatique du maillage proposé. Chacun des acteurs garde ses spécificités, ses missions, ses publics et ses méthodologies, mais les partenaires du « consortium »<sup>26</sup> ainsi créé travailleraient ensemble à la mise en œuvre et à la cohérence de l'ensemble dans une vision globale d'une politique de l'orientation et de l'information tout au long de la vie.

2. Cette proposition est à étudier en vérifiant dans quelle mesure elle rejoint le projet du gouvernement exprimé dans le Contrat pour l'école :

Développer un service d'« information - orientation » commun à la Communauté française, à la Région wallonne et à la COCOF. Il réunira l'enseignement et les organismes communautaires de l'emploi et de la formation. Ses missions prioritaires seront d'alimenter les opérateurs de formation en données crédibles et actualisées sur les métiers et les professions et de leur fournir les outils pertinents pour exercer leur mission d'orientation.

Entrée en vigueur progressive à partir de la rentrée scolaire 2006-2007

---

<sup>26</sup> Le choix du terme consortium renvoie à la structure partenariale et intergouvernementale de l'organe créé pour la mise en œuvre du dispositif de validation des compétences.

## 6 ANNEXE : Quelques exemples de partenariats inter-acteurs & d'éducation au choix

### 6.1 Centre de compétence en Management et Commerce<sup>27</sup>

Domaines d'intervention :

Du management, du commerce et de la vente

Publics cibles :

Les demandeurs d'emploi, travailleurs, entreprises, étudiants, enseignants

Partenariat :

Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX) , CNE , Settat ,

FOREM Formation , IFAPME,

Facultés Universitaires Catholique de Mons (FUCAM) , Les Hautes Ecoles de Commerce (HEC)

Liège

Union des Classes Moyennes (UCM) , Union Wallonne des Entreprises (UWE)

Description :

Dans ce cadre, le centre de compétence organise, entre autres, un « Mastère en gestion des ressources humaines (GRH) » dont le titre est délivré par la FUCAM. Il a pour objectif de former de futurs responsables d'équipes et gestionnaires de projets directement opérationnels dans un département du personnel, auprès d'une société de recrutement, d'outplacement ou d'un opérateur de formation.

L'approche pédagogique y est pragmatique et reflète le partenariat : exposés - discussions, études de cas, groupes de travail, coaching... Un stage en entreprise de 4 à 8 semaines permet d'opérationnaliser les compétences acquises durant la formation.

Titre délivré :

Le mastère en GRH est un certificat de 3<sup>e</sup> cycle universitaire (Cette formation n'est donc accessible qu'aux diplômés de l'enseignement supérieur). L'évaluation finale se fait sur la base de la défense d'un mémoire préparé sous la direction du personnel académique et scientifique des FUCAM.

### 6.2 JEEP

Les Missions Locales bruxelloises, en collaboration avec la COCOF et l'ORBEM, ont développé conjointement sur le territoire régional, la formation JEEP, « Jeunes, Ecoles, Emploi... tout un Programme ». Il s'agit d'une formation de sensibilisation à la vie active destinée aux élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire, tous réseaux et toutes sections confondus.

C'est un réseau qui s'est constitué avec des partenaires issus de cultures et de réalités spécifiques, mais qui partagent une préoccupation commune : l'encadrement des jeunes dans la période transitoire de fin d'obligation scolaire, et pas toujours clairement de début de vie active. La recherche de cohérence entre les différents partenaires y est primordiale.

JEEP participe donc au processus de maturation du choix professionnel.

C'est un processus de réflexion enclenché à partir d'outils interactifs et ludiques proposés dans le cadre d'une dynamique de groupe participative et menée en co-animation. La formation est d'abord proposée aux directions des établissements scolaires, puis aux équipes pédagogiques

<sup>27</sup> 14-18 avenue des Alliés 6000 Charleroi Tél. 071 27 45 01 Fax : 071 27 45 10

élargies (enseignants, médiateurs, PMS) et enfin aux élèves eux-mêmes qui s'engagent formellement à participer à l'ensemble des séances. Elle se déroule en cinq demi-journées en dehors de l'établissement scolaire.

Les formateurs JEEP sont de plus en plus sollicités en outre pour participer dans le cadre des cours de GOPP<sup>28</sup> ou dans les Conseils de Participation des écoles. D'autre part, la logique d'articulation et de complémentarité avec les CPMS et les médiateurs s'amplifie d'année en année.

Ampleur du projet :

De 2000 à juin 2004, 2981 élèves de classes terminales de 48 établissements scolaires bruxellois appartenant aux différents réseaux ont participé à cette action.

L'évaluation - tant des élèves que des enseignants - est extrêmement positive. Une des caractéristiques citées est une prise de conscience des réalités et une meilleure appréhension du monde dans lequel ils évoluent. De par des exercices tels que le budget mensuel, la simulation d'entretiens d'embauche, la confrontation des valeurs personnelles et de celles de la société, ou le principe de solidarité sociale, cette formation est une réelle action de prévention, d'accrochage, et dédramatise le passage du monde scolaire au monde professionnel ou à la poursuite d'études ou de formation.

La plus-value de JEEP

Se situe dans la dynamique positive développée entre les partenaires et présente la spécificité d'une démarche commune et concertée entre le monde scolaire, l'ORBEM et les Missions Locales bruxelloises. Le facteur temps et la récurrence apparaissent comme des éléments déterminants dans le développement et l'optimisation du programme et dans l'instauration d'un climat de confiance entre ces mondes.

La pérennité du programme et son financement.

La phase expérimentale s'est achevée le 31 juillet 2004 en pleine période de changement gouvernemental ! Seules les Missions Locales de Saint-Josse et de Schaerbeek ont consenti les investissements importants nécessaires à la poursuite du programme. Les autres formateurs ont donc dû quitter ou se réorienter... Il a fallu des négociations avec le nouveau cabinet de l'éducation, en tripartite, pour aboutir à la relance du programme en date du 15 mai 2005. Compte tenu des de la période nécessaire à la formation initiale des nouveaux formateurs, l'action concrète avec les écoles intéressées débutera à la rentrée scolaire de septembre 2005.

Le budget global disponible, hors coordination (un temps plein confié aux Missions Locales de Forest et de Saint-Gilles) et hors frais de fonctionnement, permet de dégager 5,5 équivalents temps plein (sur base d'un formateur gradué sans années d'expérience). Un temps plein permet d'accueillir 14 groupes. 77 groupes seront donc organisés sur base annuelle.

Un comité d'accompagnement sera réinstallé avec :

- pour la CF, 1 représentant du Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire, 1 de l'Administration, 3 des réseaux, et 1 des CPMS
- pour la Région bruxelloise, 1 (ou 2) représentant du Cabinet du Ministre de l'emploi, 3 de l'ORBEM
- pour les Missions Locales, 1 (ou 2) représentant de la coordination du programme, 2 des Missions Locales participantes.

---

<sup>28</sup> Gestion et Opérationnalisation du Projet Professionnel



### 6.3 L'ASBL « Jeunes entreprises »<sup>29</sup>

Développe un partenariat dans lequel on trouve des partenaires publics, la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF, associés à des partenaires privés. Le conseil d'administration reflète clairement ce partenariat.

Les missions qu'elle définit :

« L'ASBL Les Jeunes Entreprises se veut, auprès des jeunes, moteur d'initiatives dans notre structure économique et de découverte du monde entrepreneurial.

Les programmes qu'elle soutient permettent aux étudiants d'appréhender cet environnement de manière pratique, par des expériences de terrain.

L'ASBL Les Jeunes Entreprises détient des contacts privilégiés avec les entreprises. En se proposant lien entre école et entreprise, elle tend à donner aux jeunes la meilleure expérience pratique qu'ils puissent connaître au cours de leurs études et vise également à leur donner le goût d'entreprendre.

Le fondement de cet apprentissage s'appuie sur la pro-action et génère le développement d'aptitudes telles l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, la créativité, la rigueur, l'esprit de découverte, la communication. »

Retenons 2 projets destinés aux jeunes de l'enseignement secondaire :

➤ Le projet « mini-entreprise »

- Il s'agit pour un groupe d'une douzaine d'élèves de constituer, gérer puis clôturer une entreprise de taille réduite bâtie sur le modèle de société par actions. Les éléments-clés en sont : la recherche d'un produit ou d'un service ; la vente d'actions ; la mise en place de différents départements (commercial, financier, technique, RHC) ; les assemblées générales ; la tenue des journaux d'achat, de vente, de la comptabilité ; le calcul du seuil de rentabilité, du prix de revient, des salaires ; les concours ; le congrès...
- Cette expérience permet d'éclairer les élèves sur leur choix d'études supérieures et leur avenir professionnel. Elle vise également à leur inculquer le sens des responsabilités, la dynamique de groupe ; elle leur apprend à communiquer, à se dépasser et à se fixer des objectifs à court - moyen et long terme.
- Trois modèles de Mini-Entreprise co-existent :
  - le modèle classique : les élèves se réunissent sur base volontaire pendant les heures de pause ou après les cours ;
  - le modèle en classe : le professeur intègre le programme dans les cours (d'économie par exemple) ;
  - le modèle à finalité sociale : les élèves décident (avec l'accord des actionnaires) de verser 1/ 3 de leurs bénéfices à une cause humanitaire ou à un projet caritatif.
- Tout au long de l'expérience, les élèves sont encadrés bénévolement par des conseillers, c'est-à-dire des professeurs et/ ou des professionnels du monde de l'entreprise spécialisés en certaines matières. Un coordinateur et le secrétariat de l'ASBL se chargent de veiller à la bonne gestion de chaque Mini-Entreprise et organisent une série d'événements - rassembleurs.  
Une série d'outils sont mis à la disposition des jeunes entrepreneurs : guide, CD-ROM, site Internet, magazine bimestriel Le Défi...

➤ Entretiens d'embauches : projet destiné à l'enseignement technique et professionnel (classes terminales)

<sup>29</sup> <http://www.lesjeunesentreprises.be/>

- Objectif : Donner aux élèves l'opportunité de vivre un entretien d'embauche fictif. Les préparer à la recherche d'un emploi, les conseiller, les guider. Les informer des différentes données à prendre en compte lors de la recherche d'un emploi et lors du passage d'un entretien d'embauche.

- Actions

Ce nouveau programme de l'ASBL Les Jeunes Entreprises propose aux élèves de l'enseignement technique et professionnel de vivre de manière concrète une première rencontre avec un recruteur. Ce programme, de type court (une heure par semaine, pendant deux à trois mois), se divise en trois parties:

- Une phase préparatoire à l'entretien propose une série d'activités pratiques, à réaliser en classe sous le contrôle d'un professeur, portant sur la communication verbale et non verbale, la connaissance de soi, la recherche d'offres d'emploi, le décryptage de petites annonces, la réalisation du CV et de la lettre de candidature...
- La deuxième phase consiste en la rencontre, sur son lieu de travail, avec un recruteur sélectionné et désigné par Les Jeunes Entreprises.
- La troisième phase, dite évaluative, invite l'élève à prendre connaissance des conseils et remarques formulées par le recruteur mais également à réaliser sa propre autocritique.

Ce programme a été mené, l'an dernier, en phase pilote, dans deux écoles de chacun des réseaux d'enseignement. Les résultats et réactions positives du corps professoral, des élèves et des recruteurs nous poussent à poursuivre l'expérience cette année scolaire, à plus grande échelle en Wallonie et à Bruxelles.

## 6.4 Des initiatives de réorientation pour des jeunes de l'enseignement supérieur en situation d'échec ou de décrochage

### 6.4.1 La Formation-relais pour étudiants de l'enseignement supérieur

Organisée par le Centre d'enseignement supérieur de Promotion et de Formation continuée du Brabant wallon (CPFEB), avec l'aide de l'Institut de Pédagogie universitaire et des Multimédias de l'UCL, la Formation-relais propose, trois fois par an, à des étudiants en décrochage, un programme d'enseignement original.

Un de ses axes consiste en l'élaboration d'un projet de formation individualisé précis et fondé. Différents ateliers aident l'étudiant à choisir son orientation. Il défend ensuite son projet personnel devant un jury. Il le validera enfin à travers des stages en entreprise

### 6.4.2 Rebond

La formation Rebond, à destination des étudiants de l'enseignement supérieur en décrochage, est le fruit d'une collaboration locale en interréseaux entre 11 établissements, à savoir :

- les 7 établissements d'enseignement supérieur de plein exercice en province de Namur
  - les FUNDP (Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur) ;
  - la FUSAGx (Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux) ;
  - l'HEAJ (Haute École Albert Jacquard) ;
  - l'HEC (Haute École Charlemagne) ;
  - l'HENaC (Haute École Namuroise Catholique) ;
  - l'HEPN (Haute École de la Province de Namur) ;
  - l'IESN (Haute École d'enseignement supérieur de Namur).
- et 4 établissements d'enseignement de promotion sociale de Namur
  - l'ESA (École Supérieure des Affaires) ;

- l'IEPSCF (Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Namur) ;
- l'ISPFSE (Institut Supérieur Provincial de Formation Socio-Éducative) ;
- l'ITTN (Institut Technique de Namur).

Quatre exigences pour assurer la cohérence du projet :

- À côté des remédiations portant sur des compétences transversales, le cahier des charges insiste sur l'importance de remédiations disciplinaires spécifiques. En effet, l'échec est parfois imputable à une inadéquation entre, d'une part, les connaissances et les compétences de départ de l'étudiant et, d'autre part, les pré-requis disciplinaires des formations.
- Une telle formation doit être très individualisée et se fonder dès lors sur un jeu souple de modules, dont une partie optionnelle.
- La validation du nouveau projet d'études de l'étudiant exige que ce dernier puisse suivre quelques activités d'enseignement de la filière vers laquelle il envisage de se réorienter.
- Les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice souhaitent conserver la responsabilité de la formation offerte aux étudiants et y participer activement, notamment par le biais de la personne de référence et le comité de pilotage.

Chaque étudiant qui s'engage dans la formation Rebond reste inscrit dans son établissement supérieur d'origine et prend une inscription complémentaire en promotion sociale.

Le contenu de la formation se divise en modules obligatoires (Projet personnel Langages et outils du supérieur) et en modules optionnels (Mises à niveau disciplinaires, Stage en milieu professionnel, Activités de formation représentatives des cursus (cours, parties de cours, laboratoires, séminaires, travaux pratiques, ...) des différentes institutions d'enseignement supérieur.

L'étudiant est enfin invité à consigner par écrit, dans un portfolio, l'évolution de son projet personnel tout au long de la formation Rebond. Il rencontre régulièrement la personne de référence de son établissement d'origine pour dresser des bilans partiels de son expérience.

## 6.5 Les initiatives sectorielles

### 6.5.1 Par exemple : La journée découverte des entreprises en Wallonie et à Bruxelles

Ces journées connaissent un remarquable succès, y compris auprès du public jeune en quête d'orientation ou d'insertion professionnelle.

Les entreprises participantes y dévoilent en général leur processus de production. Le personnel y répond aux questions. On peut prendre part à des visites guidées, des démonstrations, des dégustations...

Véritable vitrine de l'économie d'une région ou d'un pays, la Journée Découverte Entreprises regroupe des sociétés de toutes dimensions: de l'entreprise unipersonnelle à la multinationale.

Dans une ambiance propice à l'ouverture, la communication est à la convivialité, des personnes de tous âges partent à la découverte de la réalité sur le terrain. Elle est organisée en partenariat avec le Forem.

## 6.6 En France, l'éducation à l'orientation fait partie de certains programmes scolaires

### 6.6.1 Un parcours d'orientation de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> (collège)

Certains établissements mettent l'éducation à l'orientation au cœur de leur projet d'établissement. Ainsi dans ce collège de l'Académie de Nantes, le processus d'éducation à l'orientation est mis en place dès l'entrée au collège, et se poursuit par des actions et des initiatives tout au long d'un parcours scolaire jalonné de contacts avec les familles.

- En classe de 6<sup>e</sup>  
On se concentre sur la connaissance de soi, sur les savoir-faire, au moyen de petits exercices, d'expériences, de jeux facilitant la découverte des métiers en utilisant les ressources du CDI<sup>30</sup>.
- En classe de 5<sup>e</sup>  
Un dossier d'orientation est constitué par le professeur principal pour permettre aux élèves de prendre conscience des enjeux liés à leur avenir scolaire et professionnel. L'objectif est de permettre aux élèves d'accéder progressivement à l'autonomie et la responsabilité, ainsi que de préparer le Forum des métiers. Des travaux de recherche sur les métiers sont menés personnellement ou en groupe au CDI ou à l'extérieur du collège.
- En classe de 4<sup>e</sup>  
La problématique est davantage individuelle : que veux-tu faire ? Comment les professionnels travaillent-ils ? Une réflexion est ouverte sur le système scolaire.  
Le monde de l'entreprise est également abordé :
  - o Le Forum des Métiers permet aux élèves de rencontrer des professionnels. Cette rencontre est préparée et exploitée à travers une fiche de présentation d'un métier au choix.
  - o En mars un stage en entreprise doit donner lieu à un rapport, avec photos, et un questionnaire à soumettre au chef d'entreprise.
  - o Des visites d'entreprises sont également organisées.
- En classe de 3<sup>e</sup>  
Le travail en orientation auprès des élèves est mené conjointement par le professeur principal et la conseillère en orientation psychologue. Cette démarche se constitue autour de 3 pôles :
  1. la connaissance du monde socio-économique : une demi-journée à la rencontre des professionnels permet d'affiner les idées que les élèves se font des métiers. Les visites d'entreprises peuvent être poursuivies.
  2. la connaissance de soi : un logiciel de connaissance de soi est utilisé, puis exploité en entretiens individuels. De même toutes les familles sont reçues individuellement par la conseillère d'orientation psychologue.
  3. la connaissance des systèmes de formation : tôt dans l'année, la conseillère d'orientation réunit les élèves en ateliers pour leur fournir une information ciblée et détaillée. Des chefs d'établissement sont accueillis et présentent leurs formations. D'anciens élèves viennent expliquer leur vécu. Des mini-stages peuvent avoir lieu en établissement, et les visites en lycées, centre de formation d'apprentis, maison des Compagnons du Devoir, sont poursuivies.

#### 6.6.2 Un projet sectoriel de l'UIMM - France

L'Union des industries et métiers de la métallurgie développe une attention particulière à l'information des jeunes sur les métiers industriels et aide les établissements scolaires dans leur éducation des élèves au choix. Le but de cette fédération sectorielle, affirmé sur son site web est : « Ouvrir aux jeunes collégiens les portes du monde industriel, proposer des méthodologies d'aide à la prise de décision, faire entrer un collège et une industrie dans un partenariat durable pour que l'orientation ne s'effectue plus par l'échec... » Parmi les différentes propositions de l'UIMM dans ce domaine, nous retiendrons l'action :

« CHOISIR, ÇA SE PREPARE ... Ça peut même s'apprendre. »

L'éducation aux choix professionnels donne à l'élève une méthode pour décider en cohérence avec les besoins de l'économie. Ce sont des parents, des enseignants, des professionnels qui la mettent en oeuvre au sein des collèges, des lycées, des universités, des entreprises, des Centres de formation d'apprentis.

---

<sup>30</sup> centre de documentation de l'école

L'éducation aux choix professionnels est un entraînement à réaliser des choix en fonction des opportunités qui se présentent, en prenant en compte ses aspirations, ses aptitudes et l'environnement socio-économique.

Pour choisir, le jeune est appelé à dérouler quatre étapes qui vont mobiliser et développer des capacités de quatre ordres :

#### Apprendre à explorer

C'est une capacité que le jeune a, en général, faiblement mise en oeuvre. Elle se développe par des exercices mettant en oeuvre le questionnement, l'observation, l'imagination, la curiosité, sur soi-même, sur son environnement, sur le problème à traiter.

Les milieux professionnels, associatifs, sportifs, offrent des terrains privilégiés à cette phase d'ouverture et de recherche d'informations

#### Apprendre à hiérarchiser

Cette capacité permet de comparer les grandes tendances que le jeune vient de dégager, de les évaluer, de les analyser, d'en éliminer en tenant compte de la réalité. Il parviendra ainsi à retenir des solutions qui tiendront compte à la fois de ses désirs et de ce qui est faisable.

C'est le moment des choix : "Dans telle configuration, et avec ce que j'ai appris du terrain, je préfère ceci et cela".

#### Apprendre à trier

L'éducation aux choix professionnels propose des exercices qui vont offrir au jeune l'occasion d'entraîner ses capacités à organiser, interpréter, classer, catégoriser les informations et éléments recueillis précédemment, par l'exploration.

Il en dégagera ainsi des grandes tendances. Ceci se réalisera bien sûr en fonction de sa personnalité, de ses aspirations et de ses valeurs.

#### Apprendre à mettre en oeuvre

Il s'agit enfin de passer concrètement des intentions à l'action et à la mise en oeuvre de son choix. Dans cette phase, l'éducation aux choix professionnels va aider le jeune à mobiliser et à entraîner ses capacités à décider, à s'engager, à planifier, à élaborer des stratégies. C'est l'entraînement au repérage des opportunités qui se présentent, des possibilités et des obstacles dont il va pouvoir se jouer.

Les 4 postulats de l'Education aux choix professionnels :

- Autodétermination : l'individu est capable de s'autodéterminer, il a en lui les capacités de gérer sa vie.
- Développement personnel : l'individu est un être en développement constant ; il continue à se développer par l'expérience.
- Valeur et personnalité : dans une activité professionnelle, chacun met en oeuvre sa personnalité, en conformité avec ses valeurs.
- Pouvoir personnel : les déterminismes existent mais tout n'est pas joué d'avance : l'individu est en interaction avec son milieu/ Il a du pouvoir sur ce qui lui arrive.

## OUTILS D'INFORMATION

Des documents d'information à destination des élèves et des professeurs

A la demande du monde de l'enseignement qui a pris conscience de son besoin d'informations concrètes sur les réalités économiques et sociales, en particulier de l'industrie, l'UIMM a conçu différents documents pédagogiques sur l'industrie et ses métiers. Ces documents d'information, dont certains ont reçu le concours de la Direction des Lycées et Collèges, ont été élaborés en collaboration avec des professeurs et des élèves. Ils sont distribués et utilisés en classe, et constituent une première dans le domaine de l'enseignement.

Parmi de nombreux outils, une sélection :

- Le Portulan du Professeur

Ce guide présente l'industrie et ses métiers, en apportant un éclairage sur la relation entre les hommes et l'industrie. Son utilisation est facilitée par un découpage en cinq "entrées" : les techniques, l'économie, l'organisation, les hommes et le social.

Le guide permet aux professeurs de disposer rapidement d'une information actuelle sur une notion spécifique afin de pouvoir répondre aux interrogations des élèves, mais aussi à celles de leurs parents.

- Le Passeport du Collégien

Conçu à la fois comme un instrument de découverte, un guide pratique et une aide à l'orientation, le Passeport du collégien permet à l'élève de s'interroger et de susciter sa curiosité sur le monde de l'industrie.

De forme attrayante et ludique, il est le point de départ pour le collégien d'une meilleure connaissance de l'industrie et de ses métiers.

- Le Carnet de Route du Collégien

Lors d'une séance d'information sur un métier de l'industrie, le carnet de route permet aux élèves, après la diffusion d'un film sur ce même métier, de récapituler les informations obtenues sur différents points : l'activité professionnelle, les particularités du métier, les exigences du métier, la formation et les diplômes.

Ce carnet de route les incite également à aller vérifier sur le terrain les informations reçues, auprès de ceux qui exercent ce métier.

Le carnet de route et la vidéo s'inscrivent dans une séance complète d'information qui nécessite un dialogue permanent entre le professeur et les élèves.

### L'OPERATION JEUNES-INDUSTRIE

L'une des premières étapes de l'orientation scolaire se situe dès la classe de 3ème des collèges. La loi d'orientation de 1989 précise clairement que la démarche d'orientation doit favoriser le choix personnel de l'élève, entouré par sa famille et par le milieu éducatif.

Pour faire ce choix, les jeunes et leurs parents ont besoin de connaître l'ensemble des possibilités qui leur sont offertes : métiers, styles de vie, opportunités de carrières... afin de pouvoir juger en toute liberté.

C'est dans cet esprit que se situe l'opération jeunes - industrie.

Elle s'adresse aux élèves de 4ème et de 3ème auxquels elle propose un moyen original de mieux pénétrer, avant de faire leur choix, un monde qu'ils connaissent peu ou mal : l'industrie.

L'industrie est un monde passionnant ! L'industrie est porteuse d'avenir.

- L'industrie, c'est à la fois le T.G.V., la fusée Ariane, la construction mécanique, le travail des métaux, le dessin assisté par ordinateur, les automates... L'industrie représente des métiers dont l'évolution a été impressionnante ces vingt dernières années. Les tâches répétitives, lourdes ou salissantes ont été confiées à des robots, tandis que les hommes ont vu leur sécurité, leur évolution, leur compétence s'accroître.

- L'industrie est un monde d'hommes et de femmes souvent passionnés, qui ont le goût de la performance, le sens de l'entreprise, le sens de l'équipe.

#### Les principes de l'opération : la rencontre des jeunes et de l'industrie autour d'un projet commun

La rencontre, mise au point par l'UIMM et les 93 Chambres syndicales de la métallurgie, se situe sur le terrain de l'action. En effet, c'est en construisant un projet commun que le jeune et l'entreprise industrielle, qui se sont choisis, peuvent dialoguer. Du côté de l'entreprise, il s'agit d'une PME ou d'un établissement dépendant d'un grand groupe ; du côté du jeune, il s'agit d'un groupe d'élèves de 4ème ou de 3ème.

Le projet est à l'initiative de l'entreprise, mais il est toujours une source d'engagement réciproque : chacun s'engage à le réaliser sur la durée de l'année scolaire. L'entreprise permet au jeune de mieux la découvrir, le jeune s'engage à s'investir pour faire connaître autour de lui l'entreprise qui l'accueille et le soutient.

Les rencontres entre les jeunes et les industriels donnent lieu à un grand nombre de projets depuis 1991, avec la participation de tous, dans un même esprit de concertation entre les partenaires que sont les parents, les enseignants et les entreprises industrielles.

### La démarche

Cette rencontre entre des jeunes de collège et l'industrie est formalisée en début d'année par la signature du contrat de partenariat, qui constitue la première étape du projet.

Il s'agit d'un engagement réciproque :

- le chef d'entreprise accueille régulièrement dans l'entreprise un groupe de 4 à 6 jeunes de 4ème et 3ème pour mener à bien un projet,
- les élèves réalisent ce projet sur la durée de l'année scolaire.

L'entreprise permet aux jeunes de mieux la découvrir et les jeunes s'investissent et font connaître autour d'eux l'entreprise qui les soutient.

Le projet donne lieu à la réalisation d'un travail dont les sujets, tant sur la forme que sur le fond, sont variés : présentation de l'entreprise, de ses métiers, étude sur la fabrication d'un matériel, des techniques de fabrication, les contrôles qualité, la sécurité, l'environnement... La réalisation peut passer par le support vidéo, un diaporama, une étude écrite, un livret d'accueil, un journal, une brochure, une bande dessinée, une journée "portes ouvertes", une exposition, des panneaux d'affichage, une maquette, un jeu concours, un œuvre d'art plastique, un site Internet etc...

## 6.7 Au Québec, on parle de l'école orientante.

Denis PELLETIER a publié un livre intitulé :

L'approche orientante : la clé de la réussite scolaire et professionnelle<sup>31</sup>.

Il est présenté comme un ouvrage de base en éducation qui explique d'où vient notre besoin de repenser l'école.

On y trouve plus d'une cinquantaine d'activités orientantes expérimentées dans des écoles du Québec, un répertoire de métiers et de professions en lien avec les matières scolaires.

Que veut dire s'orienter dans un monde en changement ?

On parle d'école orientante. Que signifie cette qualité qu'on attribue au milieu scolaire ?

Denis Pelletier affirme qu'il s'agit d'une démarche pour le présent, pour faire l'expérience de la réussite et pour avoir le goût de l'avenir.

« En résumé, l'approche orientante ferait en sorte que les jeunes soient sollicités à se donner des buts et des défis davantage à court terme dans des contextes scolaires et en dehors de l'école. Il s'agit pour eux d'une orientation agissante qui les met en rapport avec des situations bien réelles qu'ils peuvent explorer et, mieux encore, qu'ils peuvent expérimenter. Il en ressort une connaissance de soi et une meilleure compréhension des exigences et des compétences liées à la réussite scolaire et professionnelle. C'est du moins ce qu'il est raisonnable d'attendre d'une approche orientante qui s'exerce au primaire et au début du secondaire. Certes par la suite, s'imposera pour la plupart, surtout au deuxième cycle du secondaire, la nécessité d'évaluer son « actif vocationnel » et d'en tirer des conséquences quant au choix de carrière et au projet de formation professionnelle. »

### Méthodologie de l'approche orientante

---

<sup>31</sup> Septembre éditeur

« Nous appréhendons le monde à travers le paradigme de l'actualité et du devenir. Nous n'avons de cesse de nous informer du réel, de ce qui est en train de se passer. Nous sommes loin, en ce sens, du savoir abstrait et durable.

La nouvelle génération veut connaître à travers l'action. Elle veut faire l'expérience de ce qu'on doit savoir. Elle veut en voir les manifestations, voire les cas d'exception. Elle s'intéresse à ce qui varie, à la diversité elle-même. Bref connaître, à l'heure actuelle, signifie, quel qu'en soit l'objet, en avoir l'expérience, l'avoir expérimenté de multiples façons en diverses circonstances.

Encore il y a une décennie, le processus d'orientation était essentiellement de nature idéative. Cela consistait à réfléchir sur soi et sur des représentations professionnelles qu'on avait pour ainsi dire construites à même la documentation consultée. La connaissance de soi, pour sa part, procédait d'un questionnement introspectif sur la pertinence de certains traits, attributs, intérêts, aptitudes devant composer son identité.

(...)

L'orientation devient donc orientation effective et, parce qu'elle sera agie plutôt que pensée, elle sera expérimentale, approximative, jamais achevée et définitive. La démarche d'orientation sera elle-même une sorte de *work in progress*, qu'on pourrait traduire par l'élaboration d'un projet ouvert. Disons, en bref, que toute connaissance, toute compétence, tout apprentissage devra se révéler dans une situation bien réelle, sentie, expérimentée. L'époque actuelle exige que la connaissance passe par des contextes observables et variables plutôt que par une définition formelle, unique. C'est ce qu'on appelle l'apprentissage significatif.

Le mot clé de l'approche orientante, qui devient en même temps sa méthodologie, est celui des contextes. Par le principe de l'infusion, les enseignants, dans leurs disciplines respectives, multiplient les contextes. Cela fait voir la matière autrement et cela ouvre des perspectives vocationnelles inattendues qui motivent à l'exploration.

L'exploration sera-t-elle seulement idéative ? Non, puisqu'on pourra recevoir des parents et des travailleurs qui viendront témoigner de leurs expériences. La connaissance sera bien expérimentale grâce au principe de la collaboration. Des partenaires socio-économiques feront des portes ouvertes, offriront des visites, des stages. Les acteurs de l'école et hors de l'école ont mission de mettre en place des contextes et de scénariser des activités orientantes. Le principe pédagogique sous-jacent se traduit à peu près ainsi : comme les élèves sont différents dans leurs valeurs, leurs besoins, leurs attentes, mettons en place des contextes suffisamment larges et nombreux pour que la plupart y trouvent leur intérêt et obtiennent une information sur mesure.

Si le contexte se prête par ailleurs à des actions et à des interactions, alors, l'élève risque d'apprendre sur lui-même et sur sa manière de s'adapter et de se mobiliser dans un contexte donné, qu'il s'agisse d'un projet à réaliser ou d'un événement auquel il participe. »

Principales lignes d'action :

- intégration, par le personnel enseignant, d'éléments d'information et d'orientation dans les programmes disciplinaires à l'aide de mises en situation ou de références tirées du monde du travail ou encore d'approches pédagogiques favorisant le développement de l'identité (par projet, par coopération...); collaboration entre les professionnels de l'information et de l'orientation et les enseignants pour ce qui est du développement de ces contenus.
- planification d'activités de vie scolaire encadrées par des enseignants et des professionnels de l'information et de l'orientation permettant aux élèves d'explorer le monde du travail et d'exercer des responsabilités (...); mise à contribution des parents et des entreprises de la communauté dans l'organisation de certaines de ces activités.



- mise à la disposition des élèves d'outils permanents d'information et d'orientation ; formation des élèves offertes par des personnels professionnels sur l'utilisation de ces outils.
- aide (counseling) individuelle assurée par des professionnels de l'orientation (relation d'aide à l'exploration et au processus de décision, analyse du potentiel de l'élève au regard de ses valeurs, de ses intérêts, personnalisation de l'information scolaire et professionnelle)

7 ANNEXE : Les temps de l'orientation tout au long de la vie<sup>32</sup>

L'orientation est un processus continu tout au long de la vie. Cependant, on distingue des temps spécifiques par lesquels tout le monde passe de l'enfance à la sortie de l'adolescence, puis des temps forts qui interviennent, pendant l'âge adulte, selon les conjonctures de l'existence. A chacun de ces moments, des interventions sont possibles ou parfois obligatoires pour informer, conseiller, guider, aider ou accompagner la personne qui doit rester acteur et maître de son orientation : leur rôle est de l'aider à trouver des solutions qui lui permettent de réaliser le projet de vie qu'elle a progressivement construit.

Les temps sociaux et personnels	choix d'une garde d'enfant	Choix de l'école fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de l'école secondaire</li> <li>• Choix d'option, de section</li> <li>• Choix d'une filière de formation initiale</li> </ul>	Choix d'études supérieures, ou de formation professionnelle qualifiante	Entrée sur le marché du travail, recherche d'emploi	Carrière : formation complémentaire, recyclage ou formation de base (PI...)	Carrière : réorientation individuelle ou collective, parfois réinsertion sociale	Fin de carrière professionnelle : la retraite
Les temps institutionnels		Accompagnement par le CPMS pendant le fondamental et le secondaire		Interventions du CPMS à la fin du 1 <sup>e</sup> et du 2 <sup>e</sup> degré, et pendant le 3 <sup>e</sup> degré pour accompagner les choix d'option (tests collectifs ou aide à la construction du projet, entretiens individuels avec le jeune et/ou ses parents...) - attestations d'orientation délivrées par le conseil de classe fin 1 <sup>e</sup> degré et en fin d'année - possibilité d'appel aux centres d'info et d'orientation des hautes écoles et universités - information sur les études et professions : CPMS, SIEP, CEDIEP, IFAPME, AP, privés (salons ...),	- possibilité d'appel aux services de conseil à l'emploi de l'ORBEM, Bxl-Formation ou du FOREM - Carrefour formation - centres d'accueil et d'orientation FOREM et Bxl-Formation - IFAPME - AWIPH et SBFPH	- Possibilité d'appel aux services d'accueil et d'orientation du FOREM, de l'ORBEM et de Bxl-Formation - Carrefour formation - GRH des entreprises et des services	- les opérateurs du PI - GRH - liquidateurs d'une faillite, avec partenaires sociaux - CPAS - sociétés d'intérim - secteur associatif dont les ASBL d'insertion socioprofessionnelle et Inforjeunes	Groupes de préparation à la retraite

<sup>32</sup> Extrait de l'Avis 78